



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
◆ ◆ ◆  
RÉUNION DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023  
◆ ◆ ◆  
PROCES-VERBAL LITTERAL

L'An deux mille vingt-trois, le 19 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 décembre 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 h 05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** M. BOREGGIO Sylvain, Mme MARTIN Rosine, M. DAUCHEZ Philippe, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. PAVON Jean-Pierre jusqu'à 19 h 45 (dossier 7), Mme REVEL Kitty, M. ROYOUX Claude, M. VEYRI Timour, M. RIGAL-ROY Olivier, M. RONNE Christian, M. CRETOT Didier, M. JUPILLE Pascal, M. COMONT Alain, M. FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M. BIET Francis, M. CHAUVIN Michel, M. ROUGER Guillaume, M. CONFAIS Max, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M. JARRY Jacky, M. MOMPER Jean-Luc, M. CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M. CHOKOMERT Patrice, M. HAMEL Raynald jusqu'à 18 h 58 (dossier 6), M. DESSAINT Didier, Mme HANNE Nadine, M. ROUSSEL Cédric, M. HUBERT Xavier, M. SAULNIER Robin, M. MARTIN Jean-Marie, M. BERNARD Franck à partir de 19 h 30 (dossier 6), M. NORBLIN Raphaël, M. ALORY Christophe, M. SENKEWITCH Georges, M. HEROUARD Jean-Paul, Mme LEROUX Stéphanie à partir de 18 h 26 (dossier 6), M. CONFAIS Stéphane, M. TANGUY Martial, M. DULONDEL Michel, M. MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M. ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M. VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M. PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M. ASMONTI Gérard, M. LESELLIER Guy, M. PERRIN Marc, M. GILLES Hervé, M. MAILLARD Jean-Marie, M. CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M. ALBENQUE Roger, M. SCHALLER Didier, M. BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, M. LEVERT Cédric, Mme RAMETTE Brigitte, M. VERMEULIN Olivier, M. MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M. WATEL Patrik, M. HAVEL Willy, M. GAUTIER Francis, M. GRIPPON Noël, Mme LE GOFF Hélène, M. CHAPLAIS Robert, M. CLOMENIL Joël, M. ADIGUZEL Erkan, M. ZAYANI Abdé à partir de 18 h 23 (dossier 6), M. CORNE Laurent, Mme RIVIERE Éveline, M. MIELOT Roger, Mme LEON Patricia, M. BRULARD Thierry, Mme CASTELNAU Caroline, Mme COLLIN Isabelle à partir de 19 h 50 (dossier 9), Mme MARAGLIANO Francine, Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M. SIMON Stéphane, Monsieur LAUDOVAR Franck suppléant de Madame BERTIN Sophie, Madame DROUARD Évelyne suppléante de Madame BOCAGE Sophie, Monsieur THIBAUT Franck suppléant de Madame LEMARIÉ Anne-Marie

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Madame Colette BLANCHARD a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Kitty REVEL, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Christophe CARRETTE a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CUFFAUX-CLAMAMUS, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Alain NOGARÈDE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI à partir de 19 h 45, Mme Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER jusqu'à 19 h 50, Monsieur Raynald HAMEL a donné pouvoir à Mme Emmanuelle TREMEL à partir de 18 h 58

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Madame DURANTON Nicole, Monsieur ERRAMMACH Youssef, Madame DOSSOU YOVO Marie-Louise, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur DE LANGHE Christian

\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **CONSEIL**

1 - Syndicat d'Adduction d'Eau de La Paquetterie - Désignation d'un nouveau représentant d'Évreux Portes de Normandie

### **ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

2 - Plan de dynamisation commerciale - Aide aux Commerces des Territoires "ACTe" - Règlement Intérieur

3 - Plan de Dynamisation commerciale - Soutien au commerce de Proximité - Aides à 3 porteurs de projets

4 - Parc d'activités du Long Buisson - Communes de Guichainville et Le-Vieil-Evreux - Mise à disposition par bail à construction d'un terrain à l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Eure Seine Estuaire (AFPI ESE)

5 - Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises - Actualisation

6 - Plan de Dynamisation commerciale, culturelle, touristique et économique

### **TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS**

7 - Évolution de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie en Office de Tourisme

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

8 - AVIRON - Lotissement rue de l'Épinguet - Convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs

9 - Action Cœur de Ville - Avenant à la convention - Programme 2023-2026

10 - Clôture administrative de la ZAC Long Buisson 1

11 - Clôture administrative de la ZAC Long Buisson 2

12 - PLUi HD - Déclaration préalable aux travaux de ravalement de façades et de clôtures

13 - PLUi HD - Instauration du permis de démolir

### **MOBILITÉS**

14 - Transport à la demande - Adoption du Règlement

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

15 - AMI Territoire et Climat - Engagement EPN et demande de subventions

### **PETITE ENFANCE**

16 - Relais Petite Enfance - Convention de prestation de service entre la Commune de Gravigny et Évreux Portes de Normandie Renouvellement

17 - Relais petite enfance et Multi-accueil - Convention de prestation de service entre la commune de Saint Sébastien de Morsent et Évreux Portes de Normandie - Renouvellement

18 - Relais Petite Enfance - Projet de fonctionnement

19 - Règlement de fonctionnement des treize Établissements d'accueil du jeune enfant – Renouvellement

20 - Fourniture de repas aux structures "petite enfance" par la Caisse des Écoles de la ville d'Évreux - Renouvellement de la convention UCP/EPN

### **ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT**

21 - SILOGE - Droit commun - Commune d'Évreux - Réhabilitation de l'immeuble Séquoia - Subvention communautaire

22 - OPAH de Territoire - OPAH Renouvellement Urbain - Règlements des aides aux travaux

23 - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs d'Évreux Portes de Normandie - Adoption

### **POLITIQUE DE LA VILLE**

24 - Contrat de ville - 3<sup>ème</sup> phase de programmation 2023 - Attribution de subventions

### **COHÉSION SOCIALE**

25 - Cohésion sociale - 3<sup>ème</sup> phase de programmation 2023

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

26 - Commune d'ÉVREUX - Rue de la Côte Blanche - Constitution d'une servitude pour le passage d'un réseau d'assainissement collectif public

27 - Règlements de service Eau Potable, Assainissement et Assainissement non collectif - Modification

28 - RPQS Eau, Assainissement et Assainissement non collectif 2022– Approbation

29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2024

## **PROTECTION DES ESPACES NATURELS**

30 - Programme de restauration des mares - Convention de travaux - Modification

31 - Mouettes - Restauration de la Bonne mare - Avenant à la convention

32 - Saint André de l'Eure - Restauration mare de Batigny - Avenant à la convention

33 - Label "Territoire Engagé pour la Nature" en Normandie - Candidature d'EPN

34 - Étude Trame Verte, Bleue et noire - Plan de financement - Demande de subvention Région/FEDER

## **RESSOURCES HUMAINES**

35 - Protection sociale - Prévoyance maintien de salaire

36 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

## **FINANCES**

37 - Budgets de zones LB1, LB2, Droisy, La fosse au buis et Vallot - Clôture

38 - Attributions de compensations 2023 - Approbation du montant définitif

39 - Attributions de compensation provisoires 2024

40 - Exercice 2023 - Décision modificative n°2

41 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

## **REVENUS ET CHARGES**

42 - Tarifs communautaires 2024

43 - Maison de l'Europe - Subvention de fonctionnement

44 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

\*\*\*

## **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous accueillir pour ce dernier Conseil communautaire de l'année 2023 qui comporte, finalement, seulement 44 délibérations. À l'issue, vous aurez, bien évidemment, l'occasion de prendre le verre de l'amitié qui vous attendra à côté.

À propos d'amitié, j'ai le plaisir de vous faire savoir qu'Alain Nogarède va beaucoup mieux. Il est sorti de réanimation il y a quelques jours. Il a été transféré dans un service de soins de suite. Et si tout va bien, d'ici la fin de la semaine, il sera revenu à La Musse, ce qui lui permettra de se rapprocher de chez lui pour les fêtes de Noël. C'est un homme qui se bat en permanence et cela fait plaisir de voir que, si tout va bien, il va nous revenir très, très rapidement maintenant.

---

## **Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 9 octobre 2023**

### **M. Guy LEFRAND**

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 9 octobre 2023 qui vous a été envoyé par mail et que vous avez également reçu à l'occasion de ce présent Conseil.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Je n'en vois pas. Je considère donc qu'il est adopté.

Je vous remercie.

Je vous prie également de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires des 14 novembre et 5 décembre 2023 envoyés par mail.

À cette occasion, je me permets de vous souligner, si jamais vous ne l'aviez pas remarqué, si vous n'avez pas fait attention à ce dossier, que nous avons, sous couvert de l'urgence, le 5 décembre, décidé, après que nous en avons parlé les uns et les autres l'acquisition des locaux du SIVU Cigale sur Angerville-la-Campagne, qui nous permet de continuer l'activité de la crèche sur ce secteur. Je tiens à remercier le Président Lesellier ainsi que l'ensemble des membres du SIVU Cigale qui ont accepté de nous le céder au prix correspondant au reste des crédits à courir, ce qui nous permet de continuer à faire fonctionner cette crèche. Là aussi, une fois de plus, l'intelligence collective a prévalu et l'excellente entente entre les collectivités concernées et l'Agglomération a permis d'aboutir à ce résultat satisfaisant pour l'ensemble de nos administrés, en particulier ceux qui déposent leurs enfants dans cette crèche.

---

## **1- Syndicat d'Adduction d'Eau de La Paquetterie - Désignation d'un nouveau représentant d'EPN**

### **M. Guy LEFRAND**

Le premier dossier, mes chers collègues, appelle la désignation d'un nouveau représentant d'EPN au sein du syndicat d'adduction d'eau, que vous connaissez maintenant, de La Paquetterie.

Le 15 juillet 2020, à la suite de l'élection de notre Conseil, EPN avait procédé à la désignation des représentants au sein du futur comité syndical de La Paquetterie, qui s'étend notamment sur Courdemanche, Illiers-l'Évêque, Marcilly-sur-Eure, Mesnil-sur-L'Estrée, Saint-Germain-sur-Avre et Saint-Laurent-des-Bois. Conformément aux statuts du Syndicat à l'époque, la représentation d'EPN était de 9 sièges sur 23 au total. Le nombre de représentants est lié au nombre d'habitants. EPN doit aujourd'hui adhérer au Syndicat pour le compte de la commune de Muzy. Dans ce cadre, EPN va avoir un représentant supplémentaire au sein du Syndicat, représentant qu'il convient de désigner. Comme vous le savez, habituellement, à chaque fois que nous faisons ces désignations, nous demandons à la commune concernée de nous proposer un nom. En l'occurrence, Mme Tremel s'est proposée en accord avec son Conseil municipal pour représenter EPN à La Paquetterie au nom de la commune de Muzy.  
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Il ne s'agit pas du dossier qui va nous occuper le plus ce soir.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **DESIGNE** Mme Emmanuelle TREMEL, représentante d'EPN au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie.*

---

## 2 - Plan de dynamisation commerciale - Aide aux Commerces des Territoires "ACTe" - Règlement Intérieur

**M. Guy LEFRAND**

Nous allons commencer les dossiers concernant l'attractivité économique, notamment le dossier ACTe dont Mme Florence Haguet-Volckaert va nous parler maintenant.

**Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT**

Je vais vous parler du plan de dynamisation commerciale ce soir. Il y a un nouveau dispositif qui s'appelle ACTe qui est porté par la Région dans le cadre du contrat de territoire. Jusqu'à présent, nous avons le FISAC qui était porté par EPN et l'État. Nous aurons donc ACTe qui sera porté par la Région et par EPN. Ce dispositif consiste au versement de subventions dans le cadre de travaux de modernisation et d'accessibilité initiés par des commerçants ou des collectivités. Le taux est fixé à 45 % (30 % pour la Région et 15 % pour EPN). Ce soir, nous votons le règlement intérieur. Nous avons ajouté, afin de répondre aux demandes des maires émises il y a quelques temps, que pour les créateurs de commerce et les commerçants ambulants qui ne sont pas soutenus par la Région dans ce dispositif, EPN propose une subvention de 30 % des dépenses éligibles sur un montant plafond de 20 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il s'agit d'un beau dispositif qui va nous permettre d'accompagner nos commerces. Lorsque nous mettons 1 €, la Région en financera 2 €. Il s'agit donc d'un dossier particulièrement intéressant pour nos commerçants. Pas de remarques ? Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **APPROUVE** le Règlement Intérieur du dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires) et **DÉLÈGUE** au Bureau communautaire l'octroi des subventions accordées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Dynamisation Commerciale d'EPN.*

---

## 3 - Plan de Dynamisation commerciale - Soutien au commerce de Proximité - Aides à 3 porteurs de projets

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, Mme Haguet-Volckaert.

**Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT**

Nous sommes toujours au plan de dynamisation commerciale. Cette délibération est en lien avec nos fiches actions. Trois commerces sont concernés.

Le premier concerne une aide au maintien de commerce en milieu rural. Le comité de pilotage s'est réuni le 14 septembre 2023 et a instruit ce dossier dans le cadre de ce dispositif. Il concerne le Potager d'Anne. M. Stéphane Confais exploite avec son épouse et son fils une exploitation céréalière qui s'est diversifiée en 2009 avec une activité de maraîchage et un magasin fermier sur site : le potager d'Anne. Son magasin est situé au 800, chemin de Berniencourt au Val David.

La création de ce magasin a permis d'apporter une offre alimentaire de proximité et de qualité aux habitants du village. M. Confais a sollicité une subvention auprès d'EPN pour l'achat d'une vitrine réfrigérée fermée afin d'améliorer les performances thermiques et réduire la consommation d'énergie. Les dépenses éligibles sont de 4 340,70 €. La demande de subvention est donc de 1 302,21 €.

Ensuite, nous avons la fiche action 6 : Aide à l'implantation. Nous avons deux dossiers. C'est pareil, c'est passé au comité du 14 septembre.

Premier dossier : le café Patounes. Lise et Chloé Bureau ont ouvert un bar à chats au 9 rue Borville-Dupuis à Évreux, le café Patounes. Leur souhait est de proposer à la clientèle un salon de thé avec snackerie dans lequel les chats seront à l'adoption. Ce concept original a demandé de gros investissements pour mettre le local aux normes d'hygiène de l'activité. Il offre, par ailleurs, une diversité qui n'existait pas en centre-ville d'Évreux, tout en étant adapté à une clientèle variée. L'aide au loyer permettrait à Mmes Bureau de développer leur commerce plus sereinement. Le comité qui s'est réuni le 14 septembre a donné un avis favorable. Le loyer étant de 17 600 € annuels et le taux accordé étant de 50 % du loyer plafonné à une aide mensuelle de 500 €, l'aide octroyée proposée serait de 6 000 €.

Dernier dossier : O'Baradise. M. Olivier Andrieu, qui est lauréat de l'appel à projets mené par EPN pour l'attribution du local de l'ex-Baron, situé place Georges-Clémenceau à Évreux. Son concept est novateur puisqu'il propose un restaurant « beach bar », le O'Baradise. Son idée est de créer un lieu atypique, dépaystant et accueillant qui soit une invitation au voyage. Le client est invité à déguster des plats exotiques et diverses tapas, le tout « fait maison » dans un univers de bord de mer, littéralement les pieds dans le sable.

**M. Guy LEFRAND**

Il se passe toujours quelque chose dans les commerces d'Évreux.

**Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT**

L'établissement proposera également un grand choix de cocktails et 14 personnes sont attendues pour gérer l'établissement. L'aménagement du local ainsi que les différentes charges inhérentes au démarrage de son activité sont très importants. S'agissant de l'aide au loyer, le comité de pilotage a aussi donné un avis favorable. Le loyer étant de 40 000 € annuels et le taux apporté étant de 50 % du loyer plafonné à une aide mensuelle de 500 €, l'aide octroyée serait de 6 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je précise que M. Stéphane Confais, concerné par un des dossiers, ne participera pas au vote, comme de bien entendu. Pas de remarques ? Cela montre que le dynamisme commercial est toujours aussi présent sur notre territoire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ DÉCIDE (M. Stéphane CONFAIS ne prend pas part ni aux débats ni au vote) l'octroi de la subvention de 1 302,21 € sollicitée par M. Stéphane Confais dans le cadre de la fiche action 4a du Plan de Dynamisation Commercial ; DÉCIDE l'octroi de la subvention de 6 000 € sollicitée par Mmes Lise et Chloé Bureau et l'octroi de la subvention de 6 000 € sollicitée par M. Olivier Andrieu dans le cadre de la fiche action 6 du Plan de Dynamisation Commercial ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention afférente et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre et DÉLÈGUE au Bureau communautaire l'octroi des subventions accordées dans le cadre des Fiches 4a et 6 du Plan de dynamisation commerciale.*

-----

#### 4 - Parc d'activités du Long Buisson – Communes de Guichainville et Le-Vieil-Evreux – Mise à disposition par bail à construction d'un terrain à l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Eure Seine Estuaire (AFPI ESE)

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Mme Haguet-Volckaert.

**Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT**

Il s'agit d'un beau dossier.

**M. Guy LEFRAND**

Très beau dossier.

**Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT**

Il s'agit d'une première à EPN. Il s'agit de la mise à disposition, par bail à construction, d'un terrain à l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Eure Seine Estuaire, que nous appelons chez nous l'UIMM.



Depuis janvier 2019, l'AFPI ESE investit fortement le centre de formation et d'apprentissage d'Évreux, qui a ainsi permis une forte croissance de volume d'activité et du nombre d'apprentis inscrits dans les différentes formations. Le site actuel est d'une surface de 5 500 m<sup>2</sup>. Il accueille des apprentis au sein de quatre filières de formation : chaudronnerie-soudure, usinage-outillage, plasturgie, maintenance et conduite d'équipement. Les caractéristiques inhérentes du bâtiment actuel ne leur permettent pas de disposer de surfaces constructibles suffisantes au développement de ce site. C'est pourquoi, l'AFPI ESE porte à ce jour un projet de construction d'un nouveau centre de formation sur le territoire ébroïcien qui permettra de :

- mettre en œuvre le projet de développement sur le long terme qui vise une augmentation des effectifs d'au moins 25 % sur cinq ans pour atteindre un effectif de 375 à 400 apprentis ;
- prendre en compte les enjeux environnementaux par la construction d'un nouveau bâtiment exemplaire sur le plan environnemental et conforme aux normes RT 2020 ;
- répondre aux besoins actuels et futurs de compétences industrielles sur le territoire ;
- inscrire le nouveau pôle dans la vie du territoire ;
- offrir aux personnes formées et au personnel un site plus attractif ;
- de proposer un site fonctionnel et modulaire.

Compte tenu des enjeux de ce nouveau pôle de formation en termes d'attractivité et de développement économique du territoire, EPN souhaite apporter un soutien affirmé à la construction de ce bâtiment.

Face à la raréfaction des terrains disponibles sur le territoire, aux évolutions législatives récentes liées aux ZAN et la nécessité d'adopter une approche durable dans la destination du foncier économique, il est proposé de mettre à disposition de l'AFPI ESE un terrain à bâtir par le biais d'un bail à construction. Ce bail est un contrat par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Les constructions édifiées reviendront dans le patrimoine d'EPN à la fin du bail.

Dans ce cadre, l'AFPI ESE prévoit de concevoir un bâtiment de 7 600 m<sup>2</sup> sur une emprise foncière d'une superficie approximative de 26 800 m<sup>2</sup> située dans le parc d'activités du Long Buisson. Au regard du montant des travaux de construction du projet qui s'élève à 22 millions, la redevance annuelle a été fixée à zéro euro, conformément à l'évaluation émise par la Direction régionale des finances publiques de Seine-Maritime en date du 14 septembre 2023.

Le bail à construction est consenti pour une durée de 60 ans. Il est précisé que tout changement d'activité, quel qu'il soit, pendant la durée du bail sera soumis à l'avis du bailleur. L'ensemble des frais afférents à cette opération (notaire, géomètre) sera supporté par le preneur. L'ouverture de ce pôle de formation est prévue pour la rentrée 2026.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Comme l'a dit Florence Haguet-Volckaert il s'agit d'un dossier particulièrement important. Pourquoi ? D'abord parce qu'il s'agit du premier bail à construction que nous proposons sur notre territoire. Le bail à construction est important. Nous avons beaucoup parlé ces derniers temps, mes chers collègues, du zéro artificialisation nette, du SRADDET. L'objectif du bail à construction est que l'Agglomération reste propriétaire de ce terrain et le met à disposition, en l'occurrence d'un centre de formation. Celui de l'UIMM est fondamental.

Premier sujet : un bail à construction. C'est la première fois sur notre territoire. Je me permets de rappeler que le bail à construction, par rapport au bail emphytéotique, nous permet d'imposer ce qui est construit dessus. C'est en cela que c'est important. Le bail emphytéotique : nous mettons un terrain à disposition et celui qui en prend possession fait ce qu'il veut dessus. Avec le bail à construction, nous avons la maîtrise de ce qui est construit dessus. En l'occurrence, ce qui va être construit dessus, c'est un centre de formation des métiers de la métallurgie. Cela est particulièrement important quand on sait notamment que le nucléaire va se développer beaucoup sur notre territoire. Nous allons avoir énormément de gens formés. Un : c'est un bail à construction. Deux : cela nous permet de garder sur le site d'Évreux, sur notre territoire, un centre de formation majeur pour le territoire. Pour toutes ces raisons, il s'agit pour nous d'un sujet important qui en amènera sûrement d'autres dans le cadre des baux construction.

Pas de demande de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Bravo Mme Haguet-Volckaert pour ce dossier.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ DÉCIDE de mettre à disposition de l'Association de Formation Professionnelle de l'industrie Eure Seine Estuaire (AFPI ESE) ou à toute entité qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre du bail à construction soit respecté et identique, un terrain à bâtir d'une superficie approximative de 26 800 m<sup>2</sup> situé dans le parc d'activités du Long Buisson à l'angle de*

la rue Ariane et de la rue Louis Bréguet sur le territoire des communes de Guichainville et Le-Vieil-Evreux. Les parcelles sont cadastrées section ZA n° 91, ZA n°92 sur la commune de Guichainville et section C n°337, C n°367, C n°406, C n°408, ZD n°107, ZD n°109 et ZD n°66 sur la commune Le-Vieil-Evreux ; **DIT** que le bail à construction est consenti pour une durée de 60 ans moyennant un loyer annuel de zéro euro. L'ensemble des frais afférent à cette opération sera supporté par le preneur ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le bail à construction et tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment tout avant-contrat le cas échéant ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte constituant des servitudes grevant le fonds de la zone de non aedificandi au profit de toutes entreprises qui seraient susceptibles d'utiliser l'ouvrage d'écoulement des eaux pluviales et **DIT** que le plan définitif de la zone de non aedificandi sera établi par un géomètre-expert et que les frais afférents seront supportés par les bénéficiaires de la servitude.

---

## **5 - Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises – Actualisation**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT**

C'est par rapport au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise. Il s'agit d'une actualisation. Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier en commission et nous avons délibéré à nouveau en juin 2023. Nous vous proposons deux modifications. L'objet de la présente délibération est de faire évoluer le règlement régissant le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise. Les propositions d'évolution du dispositif portent sur :

- l'extension des activités éligibles aux activités de commerce de détail lorsque les projets présentés comportent de forts impacts économiques et sociaux (création ou sauvegarde d'emplois, développement ou maintien d'activités commerciales d'utilité économique et sociale) ;
- la possibilité d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise sous forme de subvention aux projets à forts enjeux socio-économiques (création et/ou sauvegarde de l'emploi, développement ou maintien d'activité d'utilité économique et sociale).

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de remarque ? Pas d'observation ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **APPROUVE** le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises instauré par l'Agglomération Évreux Portes de Normandie sur son territoire, tel que défini dans le règlement du dispositif des aides à l'immobilier d'entreprises : les propositions d'évolution du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises portent sur :*

- *L'extension des activités éligibles aux activités de commerce de détail lorsque les projets présentés comportent de forts impacts économiques et sociaux (création ou sauvegarde d'emplois, développement ou maintien d'activités commerciales d'utilité économique et sociale...)*
  - *La possibilité d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise sous forme de subvention aux projets à forts enjeux socio-économiques (création et/ou sauvegarde de l'emploi, développement ou maintien d'activités d'utilité économique et sociale...)*
- 

## **6 - Plan de Dynamisation commerciale, culturelle, touristique et économique**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle un plan de dynamisation commerciale, culturelle, touristique et économique. Il s'agit d'un dossier qui nous a beaucoup occupés ces derniers temps. Il s'agit d'un dossier qui vous a beaucoup occupés en commission. Je souhaitais donc revenir un instant sur celui-ci.

Tout d'abord, juste une remarque. Certains de mes Vice-Présidents ont été particulièrement choqués du comportement de certains membres des commissions qui se sont permis d'être virulents – pourquoi pas – mais aussi agressifs voire menaçants. Je trouve que nous avons l'habitude, au sein de cette assemblée, de travailler dans un esprit apaisé. Nous avons le droit de ne pas être d'accord. C'est l'objet de la démocratie et c'est même ça. Les échanges que nous allons avoir maintenant montrent que le travail en commission, contrairement à ce que pensent ceux qui ne s'y sont pas inscrits, est important puisqu'il a permis de faire évoluer, de faire bouger les choses.

Cependant, je vous le dis, je trouve particulièrement regrettable que certains se soient permis d'avoir des comportements tout à fait irrespectueux, notamment envers les Présidents de commissions ou envers les Vice-Présidents présents. Peu de maires sont concernés, il s'agit beaucoup parfois d'élus qui ne sont pas maires et qui maîtrisent moins bien que vous, le comportement de notre assemblée. Je pense que nous sommes habitués à travailler autrement et j'espère que nous allons continuer à le faire.

Je reviens donc sur ce dossier qui nous a occupés. Il y a eu trois commissions puisqu'une nouvelle, exceptionnelle, a eu lieu il y a quelques jours ; le 13 décembre, si ma mémoire est bonne. Il s'agit d'utiliser l'argent mis à notre disposition par Mac Arthur Glen à la suite de la création du Village des marques de Douains. Je rappelle – même si certains hier soir m'ont expliqué qu'ils auraient rêvé de le faire s'ils avaient pu et s'ils l'avaient fait avant – que nous sommes allés négocier, alors que tous les recours avaient été rejetés, avec Sébastien Lecornu, à l'époque Maire de Vernon. Un troisième avait été convié mais n'a pas souhaité prendre part à ces discussions. Nous sommes allés négocier avec Mac Arthur pour lui réclamer des compensations financières pour les centres-villes de Vernon et d'Évreux suite à la décision de création de ce Village des marques. Les négociations nous ont permis d'obtenir 2,5 millions d'euros. Je rappelle qu'il s'agit de fonds privés qui ne coûtent pas un centime au contribuable.

Dans ce cadre, vous avez – pour ceux qui étaient là à l'époque –, mes chers collègues, une décision du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2014. Vous avez pu la retrouver puisque tout cela est public, Pourquoi est-ce le Conseil communautaire ? Car il s'agit d'une délibération « développement économique », puisqu'il s'agit d'une compensation suite à du développement économique même si c'est la Ville d'Évreux qui est directement concernée, comme cela a été rappelé par certains lors des commissions. Cette décision, même si certains étaient absents ce jour-là, a été validée à une très large majorité et nous a permis ensuite de signer le 29 janvier 2015 la convention entre le GEA, à l'époque, la CAPE, à l'époque, et Mac Arthur Glen. Cette convention énonce que la Ville d'Évreux via l'EPCI touchera 2,5 millions d'euros pour le commerce, la culture et le tourisme des centres-villes de la CAPE et du GEA. C'est écrit. C'est ce que nous avons voté et délibéré. Je le rappelle. Lorsque certains essayent de mentir à la population ou aux élus en expliquant que cet argent était entièrement fléché pour les commerçants, c'est un mensonge ou au pire une méconnaissance. En tout cas, les documents signés, votés par vous-même ou vos prédécesseurs font foi. Les choses sont donc très claires : cet argent doit être utilisé pour de l'action culturelle, pour de l'action touristique, pour de l'action commerciale.

Lorsque le Village des marques a été construit et ouvert, nous avons pu disposer de cet argent. Nous avons donc eu l'occasion de travailler pour préparer la manière dont nous allions en disposer. Certains nous ont dit que cela concernait la Ville d'Évreux et qu'à la limite, cela ne les regardait pas, qu'ils n'étaient pas concernés. L'Agglomération est concernée parce que c'est elle, au titre du développement économique, qui reçoit cet argent même si, comme Xavier Hubert l'a dit à certains moments, il s'agit d'une sorte de boîte aux lettres, donc de l'argent qui va de Mac Arthur vers la Ville d'Évreux. Néanmoins, il est important que nous puissions en débattre.

Je rappelle qu'à la suite de ce vote de décembre 2014, cet argent a été accepté par l'Agglomération et que dans le cadre de nos procédures, le Bureau pouvait, aujourd'hui, en disposer sans passer par le Conseil communautaire. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, mes chers collègues, en Conférence des Maires, cela me semblait totalement déraisonnable, antidémocratique même, que vous l'appreniez après que le Bureau communautaire avait décidé de l'utilisation de cet argent. C'est pourquoi j'ai souhaité que nous en débattions en Conseil communautaire. Bien m'en a pris puisque vous avez souhaité en débattre très largement et je vous en remercie.

Lorsque nous avons commencé à échanger sur ce sujet, mon idée était plutôt de passer en trois phases : passer d'abord une subvention de soutien au rock sur le territoire de notre Agglomération, puis de vous proposer en février une subvention fléchée sur le tourisme et en mai une subvention fléchée sur le commerce. Vous m'avez fait le reproche, à juste titre, que vous n'aviez pas de vision d'ensemble en ne passant que le rock tout seul dans une délibération. J'ai donc souhaité, à votre demande, regrouper l'ensemble de ce que nous appelons désormais le fonds Mac Arthur dans une seule délibération qui vous permet d'avoir une vision d'ensemble, une vision globale de l'utilisation de ces fonds. C'est pourquoi nous vous avons présenté une nouvelle délibération que vous avez pu examiner en commission spéciale, exceptionnelle, le 13 décembre qui précise que dans l'utilisation de ces fonds, 450 000 € seront dédiés au Festival Rock pour épurer un passif, qu'un million d'euros sera destiné aux commerçants du centre-ville d'Évreux pour les accompagner dans le cadre des travaux majeurs qui vont avoir lieu dans la rue Chartraine et 500 000 € dédiés à l'attractivité touristique, notamment pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de notre territoire, de



nos communes. Je vous rappelais l'autre jour que nous avons négocié avec Mac Arthur puisqu'à chaque fois que nous souhaitons utiliser cet argent, nous devons le négocier avec Mac Arthur pour bien vérifier que cela rentre dans le cadre de notre convention. Mac Arthur a accepté que nous fléchissions 100 000 € sur l'accompagnement pour les communes qui souhaitaient mettre en place des actions notamment pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération de notre territoire. Je ne reviendrai pas, sauf si vous le souhaitez, sur le volet touristique. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Sur le volet commerce, il est proposé aujourd'hui un million d'utilisation de ces fonds – encore une fois, je rappelle parce que certains ont tendance à essayer de jouer dessus – privés qui ne coûtent pas un centime aux Ébroïciens. Il s'agit d'accompagner les commerçants du centre-ville d'Évreux qui vont subir les désagréments de travaux aujourd'hui rendus indispensables, notamment par la vétusté des réseaux qui s'y trouvent. Je vous rappelle que le réseau de gaz est totalement poreux – il y a donc des risques d'explosion quotidiens –, que les réseaux d'eau – dont vous vous plaignez à juste titre qu'ils fuient beaucoup – sont totalement abîmés sur ce territoire, que le réseau Enedis est vétuste. Ce dernier a réparé il y a quelques semaines un câble majeur d'électricité qui datait d'avant la guerre et ne pouvait pas s'engager sur la qualité de la tenue de cette réparation. Des travaux sont donc indispensables. Nous en avons déjà fait d'autres dans le centre-ville d'Évreux comme vous en faites, comme l'Agglomération en finance dans chacune de vos communes. Nous n'avons pas jusqu'à présent cette possibilité d'accompagnement via cet argent privé. Nous ne l'aurons plus dans l'avenir. Il me semblait donc important de pouvoir l'utiliser à cette occasion.

Aujourd'hui, l'idée est de valider cette somme pour le commerce d'Évreux. Ensuite, nous aurons l'occasion, si vous votez cette délibération, mes chers collègues, de monter un groupe de travail puisque nous ne sommes pas obligés ici de faire une commission d'indemnisation amiable comme cela peut exister puisque nous disposerons de cet argent comme nous le souhaitons. L'idée est donc de monter un groupe de travail qui associera des élus, des représentants de nos services et des commerçants pour voir comment nous répartirons cet argent : sur quel périmètre, avec quelle organisation. Est-ce que ce sera la même somme forfaitaire pour tout le monde ? Est-ce que ce sera en fonction du coût du loyer ? Est-ce que ce sera en fonction du chiffre d'affaires ? Il y a beaucoup de sujets. Il n'est pas temps d'en débattre ce soir puisque cela sera l'occasion de débats futurs avec notamment les personnes concernées. Néanmoins, il me semblait important de vous le préciser.

Concernant le rock, puisqu'il s'agit d'un sujet qui a posé beaucoup de questions, je voudrais vous apporter quelques précisions, mes chers collègues, ce soir, ce qui montre encore une fois que le travail en commission est utile puisque vous estimiez ne pas avoir suffisamment d'informations. Nous avons donc obtenu il y a quelques jours les comptes certifiés de l'association. Le déficit cumulé sur les trois derniers exercices (2021, 2022, 2023) est de 601 000 €. Les 450 000 € que nous vous proposons ont vocation à réduire largement ce déficit, à permettre au rock de continuer à exister à Évreux, à payer des fournisseurs. Rappelons tout de même que cet argent ne va pas partir dans les limbes, il va payer des fournisseurs dont beaucoup sont locaux. Cela évitera qu'ils se retrouvent sans rémunération après le travail qui a été mené.

Vous avez sur table une nouvelle délibération. Il y a deux choses nouvelles dans celle-ci. Le premier sujet concerne ce que je viens de vous dire, à savoir que nous avons prévu de rappeler que ces 450 000 € ne constituent pas une avance de trésorerie mais bien un accompagnement à un règlement du déficit cumulé des années précédentes. Il est donc précisé dans la délibération : *« Malgré une volonté scrupuleuse de l'association de tenir un budget resserré, l'édition de 2023 a généré un déficit d'exploitation »*. Nous rajoutons : *« qu'il convient de combler par la présente subvention exceptionnelle. »*. Il s'agit d'une question que vous nous aviez posée en commission. J'ai donc souhaité, avec Xavier Hubert et Florence Haguët-Volckaert et tous ceux qui sont intéressés au sujet, vous apporter cette précision.

Deuxième sujet : vous avez été nombreux – et nous en avons parlé en Conférence des Maires – à demander qu'il y ait plus de visibilité sur cette structure (Normandy rock) et la manière dont celle-ci est gérée. Vous avez raison. Lorsque nous avons souhaité ne plus accompagner le Rock dans tous ses états qui avait un déficit de plus d'un million d'euros cumulé, il y avait une opacité complète sur ce qui s'y passait et nous avions de grandes difficultés à savoir exactement comment les choses se passaient. Nous avons donc, ainsi que nous en avons débattu en Conférence des Maires, proposé et même imposé, si vous votez cette délibération, à l'association la création d'un Conseil des partenaires. Il s'agit de la deuxième modification de la délibération qui se trouve notamment à la dernière page. Il avait été écrit : *« solliciter l'association pour créer un conseil des partenaires. »*. Sur votre recommandation, je vous propose donc un deuxième amendement sur cette délibération. Il s'agit de celle présentée sur table. Vous l'avez aux dernières lignes de la dernière page.

Au lieu de solliciter, je vous propose la rédaction suivante : « *Impose à l'association Normandy rock de créer le Conseil des partenaires en tout début d'année prochaine.* ». Ce Conseil des partenaires reprendrait ce que nous avons dit en Conférence des Maires avec des représentants de la Ville d'Évreux, des représentants d'EPN, un représentant du Conseil départemental, un représentant de la Région, qui sont des cofinanceurs, ainsi qu'un représentant des partenaires privés. Cela nous permettrait d'avoir une gouvernance plus élargie et plus ouverte qui nous permettra de savoir exactement ce qui se passe au fur et à mesure.

Deuxième sujet sur le Festival Rock : certains partenaires financiers habituels du Festival Rock ont créé il y a quelques mois une SCIC (une société coopérative d'intérêt collectif). Celle-ci est essentiellement détenue par le groupe Brigantino, le groupe Treuil et le groupe Louvel. Il y a également quelques actions dont une par Pascal Hubert, le Président actuel de l'association, Christophe Courtonne, le directeur de la structure, etc. Nous souhaitons faire évoluer cette SCIC. Celle-ci a vocation à travailler à côté de l'association pour développer les partenariats financiers. Il s'agit notamment de faciliter l'accompagnement par les entreprises. Nous pourrions nous interroger sur la présence ou non de l'Agglomération et de la Ville d'Évreux dans le cadre de cette SCIC qui nous permettra, là aussi, d'avoir un œil sur ce qui s'y passe. Nous pourrions également demander, si vous en êtes d'accord, que le Conseil des partenaires ait aussi une vue sur la SCIC. Il suffit de modifier le règlement de celle-ci. Cela est tout à fait possible.

Un autre sujet me semblait important pour développer cette SCIC et la faire vivre. J'en profite pour faire une incise avant d'oublier : Mme Beauvillard ne participera pas ni au débat ni au vote sur cette délibération dans la mesure où le groupe Treuil est impliqué dans ce dossier. Cette SCIC a un autre intérêt : je souhaiterais que nous puissions ouvrir l'actionnariat à tous les habitants de notre agglomération. Aujourd'hui, une action de la SCIC, c'est 10 €. Je pense que nous souhaitons tous, nous avons envie que le rock perdure à Évreux, à part quelques-uns qui souhaiteraient bien évidemment le voir disparaître mais ce sont pour des raisons politiques. Ceux qui aiment le rock ont envie de le voir perdurer. Nous avons un travail important aujourd'hui d'accompagnement et de soutien du rock par la population. Je souhaiterais que cela, si vous en êtes d'accord, puisse se développer encore et que chaque habitant puisse être actionnaire du rock et donc se sente concerné et crée davantage de liens entre la population et le Rock in Évreux pour que nous ne nous retrouvions pas avec ce qui existait il y a quelques années.

Autre sujet. Pardon, je suis un petit peu long mais il est important de bien vous préciser les choses et pour vous montrer à quel point nous avons voulu écouter vos remarques, vos suggestions et vos propositions lors des commissions. Pour en avoir discuté ces derniers jours avec l'association Normandy Rock, nous vous proposons également un partenariat entre Normandy Rock et les commerçants ébroïciens. L'idée est de se dire que toute personne qui souhaitera acheter un billet pour Rock in Évreux dès 2024 bénéficiera d'une réduction de cinq euros s'il apporte une preuve d'achat chez nos commerçants ébroïciens. Comme vous le voyez, l'idée est de développer du lien entre les habitants et le rock, du lien entre les commerçants et le rock, là aussi pour répondre à toutes vos interrogations. D'autres sujets : notamment un partenariat artistique avec les habitants du territoire. L'association propose que nous créions un jeu concours pour créer l'affiche, pour que des habitants, particulier ou professionnel, puissent nous proposer l'affiche du futur Festival Rock. D'abord, ce sont tout de même 10 000 € d'économies et c'est également l'occasion d'impliquer l'ensemble du public sur notre secteur.

Dernier ou avant-dernier sujet : j'ai entendu certains, voyant que les polémiques ne prenaient pas, essayer d'en créer une nouvelle en opposant Ça sonne à la porte et Rock in Évreux. J'ai même vu passer des pétitions pour que Ça sonne à la porte ne s'arrête pas. Cela tombe bien : ce n'est pas prévu. La preuve, cela figure dans les premières orientations du budget 2024 que va nous présenter Sylvain Boreggio tout à l'heure. Pour rassurer ceux qui auraient pu se laisser manipuler par ces grossières manipulations, nous proposons, si vous en êtes d'accord, que lors du Festival Ça sonne à la porte 2024 qui bien évidemment aura lieu – n'en déplaise à tous ceux qui rêvent de tout voir disparaître –, le public puisse choisir un artiste et celui-ci serait invité à se produire sur Rock in Évreux 2025. Là aussi, nous créons du lien, de la passerelle. Certains ont voulu essayer de créer une passerelle négative entre Rock in Évreux et Ça sonne à la porte, mais comme nous sommes des gens plutôt positifs, nous souhaitons créer une passerelle positive entre les deux.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire en introduction. Bien évidemment, nous continuons aujourd'hui à travailler avec Rock in Évreux et le Conseil des partenaires pourra prendre le relais très rapidement. Nous discutons avec Normandy Rock pour avoir une édition qui nous permette d'être à l'équilibre, puisque bien évidemment il s'agit ici d'un one shot ; nous n'allons pas pouvoir faire ce genre de chose tous les ans. L'objectif est donc de travailler sur un Festival avec un budget plus réduit. Le budget prévisionnel, de mémoire, était à 2 millions d'euros en 2023. Il a fini à 2,5 millions.

L'objectif aujourd'hui que nous avons proposé à l'association est un budget à 1,7 million d'euros et probablement de refaire un Festival sur deux jours – cela fait partie des sujets qui sont encore en discussion – plutôt que trois de manière à limiter les coûts.

Un : il s'agit de ne pas voir disparaître le Festival Rock. Deux : il s'agit d'améliorer les relations du Festival Rock avec les élus dans le cadre du Conseil des partenaires, avec les commerçants, avec les habitants, avec Ça sonne à la porte. Voilà ce qui vous est proposé ce soir. Je suis évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions mais je sais que beaucoup de tentatives de manipulation ont eu lieu ces derniers jours pour essayer de vous orienter. Je vous rappelle que nous sommes allés chercher cet argent, qu'il s'agit de fonds privés qui ne coûtent rien aux habitants, que cet argent est fléché sur la Ville d'Évreux mais que j'ai choisi de vous faire partager pour que nous puissions ensemble évoquer ces différents sujets. J'espère bien évidemment que pour que perdure le Festival Rock, pour que les commerçants d'Évreux puissent être accompagnés, pour que nous puissions continuer, cher Stéphane Simon, à développer le tourisme sur notre territoire, vous acceptiez de voter cette délibération. Je vous remercie de m'avoir écouté aussi longtemps.

M. Veyri. »

### **M. Timour VEYRI**

Bonsoir M. le Maire. Bonsoir mes chers collègues. M. le Président. Bonsoir à toutes et tous pour ce dernier Conseil d'agglomération de l'année 2023. Nous avons évidemment toutes et tous un avis sur cette délibération qui est importante ; les sommes en jeu sont considérables. Si vous le permettez, M. le Président, je souhaitais peut-être commencer en rappelant, si je puis dire, notre version des faits, du dossier, non pas pour faire de l'archéologie mais parce que je pense que cela orientera les décisions que nous pourrions prendre ce soir, en tout cas sur lesquelles il faut que nous discutions ensemble pour voir quelle est la meilleure solution pour notre territoire, après les discussions qui ont déjà pu avoir lieu en commission.

Le premier point est que tout part non pas avec le projet Mac Arthur Glen mais très récemment, finalement, avec une réunion avec le Président de l'Agglomération et les commerçants d'Évreux le 14 novembre dernier. Au cours de cette réunion, vous annonciez, M. le Président, un certain nombre de travaux très conséquents. Je ne reviendrai pas dessus, tout le monde est au courant de ce dont il s'agit, notamment pour la rue Chartraine, la rue de l'Horloge. Il s'agit de travaux qui pourraient durer quasiment deux ans. Cette réunion a suscité une forte émotion pour les commerçants du centre de notre agglomération qui s'inquiètent de ne pas pouvoir traverser ce moment très difficile. Certains annonçaient dans la foulée, dans les heures et les minutes qui suivent, qu'ils devront licencier. Certains commençaient à se demander s'ils ne devront pas fermer. Vous connaissez cela par cœur en tant qu'élus locaux. Immédiatement, nous sommes intervenus en allant voir ces commerçants pour discuter avec eux. Nous disons trois choses. Je dis cela car je pense que cela est très important pour la suite. Nous disons d'abord que si des décisions comme celles-ci sont prises, il y a une compensation. Nous leur disons très vite qu'il y a un sujet sur la table qui est le fonds Mac Arthur Glen et que nous n'avons pas d'éléments sur celui-ci. Le deuxième point est celui du calendrier des travaux que nous demandons à voir resserré. Troisièmement, nous disons qu'il serait bien que nous ayons tous une vision un peu globale de la manière dont le fonds Mac Arthur Glen va être utilisé car nous avons beau être élus, cela fait des années que nous n'avons pas d'infos. Nous écrivons donc une lettre au Président de l'Agglomération pour lui dire qu'il y a une émotion légitime et que nous proposons de faire quelque chose de simple : tout d'abord, resserrer au maximum le calendrier et ensuite que les élus aient une présentation globale de la manière dont le fonds va être utilisé ; à l'époque, nous écrivions cela au futur. Nous demandions également qu'une part significative voire totale de l'argent de ce fonds puisse être utilisée pour compenser les commerces de proximité, ceux-là mais aussi les autres.

Pourquoi cela est-il important ? C'est important car on comprend mieux le sujet si l'on voit la manière dont les choses s'amènent. Tout d'abord un mot sur ces commerçants qui sont d'une extrême dignité après avoir tout de même pris coup sur coup l'extension de Carrefour puis l'ouverture de Mac Arthur Glen qui, objectivement, ne faisaient pas l'unanimité. La question est maintenant de savoir ce que nous faisons collectivement. Juste après cette lettre ouverte, une discussion s'est annoncée. Une délibération est arrivée au Conseil d'agglomération disant que les fonds Mac Arthur Glen seront utilisés en partie pour le Festival Rock. C'est là que nous nous retrouvons dans la situation dans laquelle nous sommes ce soir.

Nous pensons très profondément, avec un certain nombre de collègues ici de plusieurs villes, communes et pas uniquement d'Évreux, qu'il faut séparer les deux sujets. Il nous semble important de séparer les deux sujets parce qu'il y a deux questions différentes qui nécessitent des réflexions différentes.

Grâce à la mobilisation qui a été la nôtre, nous avons aujourd'hui plus d'éléments sur le fonds Mac Arthur Glen, qui est un fonds qui concerne l'ensemble de l'Agglomération et pas seulement la commune d'Évreux. Je pense qu'il est important de le rappeler. Nous avons là enfin un certain nombre de chiffres, un certain nombre d'informations. Pardon de le dire mais si nous n'étions pas montés au créneau, mes chers collègues... M. Lefrand parle de manipulation mais je sais – c'est factuel – que c'est parce que nous sommes montés au créneau juste avant que la première commission soit réunie, que nous avons appris – et grâce, après, à votre mobilisation en commission – que 329 000 € ont d'ores et déjà été utilisés. Nous pensons que c'est quelque chose qui doit être amélioré dans nos fonctionnements collectifs. Nous ne pouvons pas apprendre comme cela que des sommes aussi importantes ont été fléchées sur des projets qui sont d'ailleurs tous tout à fait estimables. Cela est problématique pour la compréhension même de ce que nous pouvons et devons faire ensemble. Les deux éléments qui ont été permis par cette mobilisation éclairée, notamment des commerçants qu'il faut saluer, qui sont, encore une fois, d'une extrême dignité, c'est le fait de décrocher un million d'euros pour compenser les conséquences directes des travaux et aussi l'action du fonds pour les communes, qui est une très bonne chose.

Enfin, si nous séparons intellectuellement les deux sujets : nous avons un sujet qui est la question de la dynamisation de nos centres bourgs et du centre d'agglomération et un autre qui est celui du Festival Rock. Restons deux secondes sur la question de la vitalité commerciale de notre territoire. Comme tous les territoires du même type en France, nous rencontrons des difficultés que vous connaissez toutes et tous qui sont un peu différentes dans la ville centre que celles d'un centre bourg mais qui sont des difficultés réelles. Cependant Mac Arthur Glen est venu évidemment rajouter des difficultés. Là où je suis très surpris et M. le Président, nous n'avons pas la même lecture des choses, c'est que le fonds de compensation Mac Arthur Glen vise à réparer un préjudice. Si Mac Arthur Glen donne 2,5 millions d'euros à l'Agglomération d'EPN, ce n'est pas parce qu'il nous aime d'amour, c'est parce qu'il compense un préjudice précis. Ce préjudice est un préjudice que subissent les commerçants. Ce n'est pas un préjudice que subit la médiathèque ou la piscine Jean-Bouin ou que sais-je encore, c'est pour les commerçants. La délibération est votée au Conseil d'agglomération mais il faut savoir que celle-ci, telle qu'elle nous a été présentée, telle qu'elle a été préparée, a nécessité des mois et des mois de préparation, de discussion, qui se sont échelonnés sur plusieurs mandats. Dans ce type de situation, il est tout à fait habituel que des promoteurs comme Mac Arthur Glen décident de verser un fonds de compensation. Il n'y a rien de spécial à cela. Comme je le disais, ce fonds de compensation est là pour réparer un préjudice. Celui-ci ne doit pas être dévoyé. C'est donc pour cela que nous pensons que l'ensemble du fonds doit être utilisé pour la vitalité commerciale de notre agglomération.

Vous avez finalement proposé un projet global tel que nous le demandions mais un projet global dans lequel vous mettez le Festival Rock. Notre conviction est que ce sont deux sujets totalement séparés. La première chose que nous proposons, M. le Président et surtout mes chers collègues, c'est un amendement pour séparer la question du Festival Rock des autres parce que cela permettra d'éclaircir la discussion. En effet, je pense qu'un certain nombre d'entre vous n'a pas de discussion particulière sur les autres points. On nous demande parfois d'ailleurs juste d'acter des dépenses qui ont déjà été engagées. Ils peuvent cependant avoir une réflexion particulière sur le Festival Rock qui est un autre sujet. Première chose : nous déposons un amendement qui est là et que je vais vous faire distribuer pour le soumettre à votre vote afin d'avoir une discussion spécifique sur la question du Festival Rock. Si nous mettons le Festival Rock de côté, nous avons un plan qui va plutôt dans le bon sens, sur lequel nous pouvons peut-être discuter ensemble s'il y a des points qui vous semblent importants, mais qui a des problématiques spécifiques.

Ensuite, il y a la question de l'utilisation du fonds pour le Festival Rock. Si nous mettons de côté la question du Festival Rock pour avoir un débat sur le Festival Rock en tant que tel, je voudrais tout de même dire deux mots rapides. D'abord, M. le Président, je pense qu'une raison qui plaide pour le fait de séparer le Festival Rock des autres, c'est que vous avez des élus qui vous l'ont demandé. Il y a eu des discussions en commission qui ont suscité, vous l'avez dit, de vifs et importants débats. Par deux fois des commissions réunissant des élus de notre agglomération ont très clairement dit par des votes qu'elles souhaitent que le Festival Rock soit séparé du reste et qu'il y ait un travail particulier qui soit effectué sur la question de ce Festival. Par respect pour ces commissions, par respect pour les élus, je pense qu'il s'agit d'une bonne chose qu'il en soit ainsi, sachant que cela ne présage en rien de ce qui sera décidé pour le Festival Rock mais cela permet de clarifier le débat. Par ailleurs, le débat n'est pas prêt. C'est ce que je voulais dire en guise de conclusion avant que nous puissions continuer à discuter ensemble. Nous avons tout notre temps. Vous nous apprenez ce soir qu'il y a une SCIC. Nous n'avons jamais été informés de cela. Nous n'avons jamais eu d'éléments sur son fonctionnement, sur sa gouvernance, sur la manière dont cela était financé. Cela ne facilite pas la discussion.

Vous nous apprenez ce soir que les comptes viennent d'être déposés et vous nous en donnez un résumé. Encore une fois, nous n'avons pas les éléments. Les élus que nous sommes n'ont en tout cas pas reçu les éléments, ce qui rend les choses compliquées. Enfin, vous nous dites que vous nous proposez un nouveau projet qui montre encore une fois que le débat n'est pas tout à fait mûr. Vous sortez de votre chapeau – pardon pour l'expression – un projet dans lequel vous nous dites que les habitants seront des actionnaires. Je tiens à le dire : les habitants sont déjà des actionnaires. En tant que contribuables, les habitants de notre Agglomération sont actionnaires d'un Festival qui est déficitaire tous les ans. S'ils étaient actionnaires comme vous le souhaitez, M. le Président, je pense que le bilan serait déposé depuis bien longtemps. Je tiens encore une fois à rappeler sans aucune forme d'émotion mais juste en regardant les choses avec la froideur de l'objectivité qu'en 2013, l'Agglomération met 70 000 €. En 2014, c'est 40 000 €. En 2015, c'est 40 000 €. En 2016, c'est 40 000 €. En 2017, changement de projet, c'est le vôtre qui s'installe : 50 000 €. Le total des subventions, au final, c'est 550 000. Il y a déjà la prise en compte d'un certain nombre de factures directement par l'Agglomération, etc. En 2018, c'est 80 000. En 2019, c'est 80 000. Nous sommes déjà au double du projet initial tel qu'il existait avec l'Abordage que vous avez sabordé. En 2020, c'est 80 000 sauf que nous apprenons parce que nous avons enfin demandé les chiffres que vous aviez... Pardon, excusez-moi, je me trompe d'année mais il y avait déjà 200 000 € d'aide exceptionnelle. Je ne parle pas de ce qui passe à la Ville. En 2021, nous passons à 110 000 €. Là, nous sommes quasiment au triple du projet initial de l'Abordage, qui est un problème tout à fait différent, mais qui est celui que nous défendons. En 2022, nous sommes encore à 80 000 €, toujours le double. Subvention exceptionnelle à la Ville encore une fois de 200 000. En 2023, 80 000. L'année où il y a 145 000 € qui ont été fléchés en plus, c'est 2019. Si nous n'avions pas demandé les éléments sur Mac Arthur Glen, nous ne l'aurions jamais su. Pardon, excusez-moi d'être très clair : vous avez fait cela dans notre dos. Pardon, il n'y a pas d'autres mots. Vous avez fait cela dans notre dos. Je rappelle tout de même qu'en 2017, lorsque l'on a sabordé l'Abordage, vous avez dit, je cite : « *Ce n'est pas parce qu'une association n'a plus d'argent qu'il faut dépenser des centaines de milliers d'euros sur le dos des Ébroïcien(ne)s sans être sûr de réussir.* ». C'était deux ans après que vous ayez dit « *Je suis le nouveau Jack Lang* ». Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que cela n'a pas marché. Ce qui m'inquiète un peu, c'est que vous vous rapprochez de plus en plus de quelqu'un que vous critiquez pourtant à longueur de temps qui est Emmanuel Macron qui disait à propos d'un de ses projets : « *Je ne dirais pas que c'est un échec, je dirais que ça n'a pas marché.* ». C'est un peu la même chose avec votre Festival. La question est donc par rapport à cela et à ce que nous faisons aussi collectivement. Je crois d'abord qu'il faut vraiment faire en sorte de réserver un temps spécifique de réflexion collective sur la question du Festival. Donc, on sépare d'abord ce dossier des autres car ceux-ci ne posent pas de difficultés et nous pouvons les voter ensemble. Une fois que nous avons séparé le dossier du Festival, nous prenons le temps de travailler. Il ne s'agit pas de faire l'inverse. On ne vote pas le budget pour combler un déficit et après on travaille. Pardon mais dans aucun endroit on fait cela ; ni dans une association, ni dans une entreprise. Personne ne fait cela. Il faut donc reprendre les choses dans l'ordre. Pour reprendre les choses dans l'ordre, il faut laisser le temps à la démocratie et au travail des élus et donc ne pas essayer de passer en force. Il y a eu deux votes en commissions qui ont été négatifs. Il y a des questions extrêmement importantes. Il faut donc séparer les choses et ne pas essayer de faire une sorte de 49.3 de l'Agglomération mais faire en sorte que nous ayons le temps de discuter. Nous vous proposerons donc un amendement dans quelques instants afin que nous puissions séparer le dossier et prendre le temps ensemble de voir ce que nous faisons. Certains élus veulent arrêter le Festival tel qu'il existe aujourd'hui, d'autres veulent peut-être le continuer mais en tout cas, cela mérite un débat spécifique car il ne s'agit pas d'un enjeu comme les autres, si je puis dire. Je vous remercie.

#### **M. Guy LEFRAND**

M. Vermeulin, je suppose, derrière. M. Rouger, pardon.

#### **M. Guillaume ROUGER**

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, le dossier de ce soir est évidemment extrêmement important à plus d'un titre. Lors des commissions qui se sont réunies et qui nous ont permis de débattre intensément sur le fond, les élus présents ont exprimé des attentes fortes, des demandes d'éclaircissement, de visibilité, de transparence. J'ai eu l'occasion pour ma part de formuler des demandes qui nous apparaissent essentielles à Isabelle Collin et moi-même. Pour les maires, les élus communautaires et les élus siégeant en commission, il était clair – et cela a été dit avec force, clarté à plusieurs reprises – que la version initiale de la délibération ne pouvait pas convenir : manque d'information sur l'état des finances réel du Festival Rock in Évreux, incompréhension sur la différence de traitement politique entre ce Festival et celui de Ça sonne à la porte, absence de clarté dans l'utilisation des fonds Mac Arthur Glen, sur leur allocation entre Ville/Agglomération.



Il y avait des incompréhensions sur le fond de cette convention, sur les périmètres de mobilisation de ces fonds, l'absence d'engagement initial sur un soutien aux commerçants du centre-ville d'Évreux qui sont et seront encore dans les mois à venir durement touchés par les travaux de la rue Chartraine notamment ; je dis notamment parce qu'il ne s'agit pas des seuls.

Cette première délibération a donc suscité un profond rejet et une grande incompréhension parmi les élus de notre assemblée. Je dois dire aussi parmi les commerçants que nous avons rencontrés. Nous avons rencontré les commerçants de la rue Chartraine et au-delà, car c'est notre méthode pour avancer, celle du terrain, de l'écoute et de la volonté de remettre sur les bons rails des délibérations qui peuvent dérailler et ce dossier déraillait dangereusement. Il était impensable pour une majorité d'entre nous de voter une subvention additionnelle de 450 000 € sans garantie sur la réalité et l'origine du déficit, sans garantie sur les perspectives du Festival, sans garantie sur le renforcement indispensable de sa gouvernance pour qu'une telle dérive soit stoppée nette et bien sûr sans une garantie de soutien massif à notre tissu commercial de cœur de ville qui souffre énormément et pourrait ne pas survivre à cette longue phase de travaux qui s'ouvre. À quoi cela servirait de mobiliser des fonds communautaires importants pour le cœur de ville si la ville centre se retrouvait sans poumon commercial à la livraison du projet ? Cela n'aurait aucun sens.

Pour ma part, j'ai participé et apprécié la vitalité de nos débats en commission. Ils ont été francs, parfois passionnés, parfois un peu à la limite du respect – c'est allé un peu loin – mais ils ont été politiques dans le bon sens du terme. J'ai vu la volonté d'employer l'argent public avec toute la rigueur nécessaire. J'ai perçu beaucoup de bon sens : le sens de l'intérêt général et de l'efficacité dans l'emploi des fonds publics et des fonds privés puisque nous parlons ici des fonds Mac Arthur Glen. C'est sans doute ce bon sens qui manque parfois à notre paysage politique. Je dois dire que ces débats, les échanges que nous avons pu avoir, les demandes que nous avons adressées – et je remercie Xavier Hubert pour son écoute –, les retours du terrain que nous avons pu faire, les modifications que vous avez apportées et les réponses importantes aussi que vous apportez ce soir, puisque vous continuez à apporter des précisions, contribuent à éclaircir un brouillard qui était bien épais au démarrage.

D'abord, je veux saluer l'engagement ferme que vous prenez pour le commerce du centre-ville. Comme je l'avais exprimé, il s'agit d'un point absolument crucial pour nous et la mobilisation d'un million d'euros est un pas important. J'aurais souhaité que nous puissions voter la création de cette commission d'indemnisation dès ce soir mais je comprends que cela puisse prendre du temps. Aussi, je propose un amendement visant à préciser – je cite pour les services – que « *l'Agglomération se fixe pour objectif d'installer formellement la commission d'indemnisation au cours du premier semestre 2024* » de manière à spécifier notre calendrier et donner des perspectives claires à nos commerçants inquiets.

Deuxièmement, j'entends vos engagements à refonder et renforcer la gouvernance du Festival Rock in Évreux, ses liens avec l'Agglomération, avec nos commerçants, comme vous le précisez ce soir, avec nos entreprises. Tout cela va, à mon sens, dans le bon sens. J'avais dit que je suis pour ma part convaincu que ce Festival doit perdurer. Il s'agit d'une intime conviction. Il est une composante essentielle de notre attractivité. Je l'ai dit aussi et vous l'avez rappelé, il y a urgence à payer les fournisseurs du Festival dont, je le rappelle, plusieurs associations de notre territoire et commerçants qui attendent d'être payés depuis de longs mois déjà. Mais, M. le Président, ces déficits successifs doivent cesser. Le manque de rigueur budgétaire doit cesser. Le puits sans fond doit être colmaté au plus vite. Vos propositions d'adaptation de la gouvernance de ce Festival semblent aller dans la bonne voie mais je propose et je rejoins ce que disait notre collègue Veyri, que nous puissions bénéficier d'une présentation spécifique en commission des évolutions de gouvernance parce qu'il me semble important que les élus communautaires puissent s'approprier les nouveaux contours, la nouvelle structure de gouvernance de ce Festival. Il s'agit de sujets complexes qui doivent être appréhendés dans le détail par les élus de cette assemblée.

Pour appuyer la demande de notre collègue Didier Crétot en commission, je propose un second amendement pour préciser celui que vous avez apporté sur la commission des partenaires ; je crois que cela s'appelle comme cela. Le Conseil des partenaires. Je préférerais que nous puissions conditionner le versement de la subvention de 450 000 € à la mise en œuvre statutaire du Conseil des partenaires. Vous dites l'imposer mais, dans la délibération, je pense que cela manque de clarté. Il faut imposer que la subvention puisse être versée si la modification statutaire et la création de ce Conseil ont lieu et sont adoptées.

#### **M. Guy LEFRAND**

C'est ce que nous proposons mais si vous avez une meilleure écriture. Nous l'avons dit dans la délibération : nous versons en imposant la création du Conseil.

#### **M. Guillaume ROUGER**

Il faut conditionner le versement à la création statutaire de ce Conseil des partenaires.

Enfin, nous entendons ce soir vos engagements à soutenir le Festival Ça sonne à la porte et à lui permettre d'avoir une édition cette année, à créer des passerelles entre les deux événements culturels de notre territoire. Il faudra évidemment que les identités de ces deux Festivals qui sont très différentes puissent perdurer. Il s'agit d'une réelle richesse pour notre territoire et il faut la préserver. Je veux saluer ce soir le travail acharné de Gabrielle Brochand-Dulac, notre collègue de Grossœuvre, qui bataille pour assurer la pérennité de cet événement. Elle n'est pas la seule mais elle y met toute son énergie comme notre collègue Carine Bonnard qui s'implique avec détermination sur ce dossier important. J'entends ce soir votre engagement à poursuivre le Festival, à assurer son financement sur les prochaines années. Je m'en félicite et nous y serons particulièrement attentifs. Il faudra évidemment tirer les conséquences du manque de transparence initiale sur ces dossiers qui auraient mérité dès le départ beaucoup plus de dialogue, de travail en commun, de concertation plutôt qu'un traitement dans l'urgence. Cela dit, nous avons réussi à faire bouger des lignes importantes et à obtenir des engagements fermes, une écoute utile pour notre territoire qui permet d'espérer une plus grande attention portée aux élus de cette assemblée à l'avenir. C'est ce que je demande inlassablement car nous agissons et votons en responsabilité. Nous l'avons prouvé collectivement dans cette enceinte à de nombreuses reprises. Dans ces conditions et sous réserve que nous puissions discuter des amendements que je propose, notre groupe votera favorablement cette délibération.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il y a une demande de Didier Crétot.

**M. Didier CRETOT**

Je vais être plus bref que mes collègues. Simplement pour dire que ce débat a été important mais que d'une certaine façon, il est vicié puisque dans la convention avec Mac Arthur Glen ces crédits sont fléchés pour la Ville d'Évreux. Tant mieux si cela a permis de faire un débat important. Je dis, en tant que délégué communautaire, qu'il n'y a que deux choses qui m'intéressent : c'est l'argent que nous pouvons mettre dans le Festival Ça sonne à la porte puisqu'il s'agit du budget de l'Agglomération et, deuxième point, que nous puissions être sûrs au moment où l'Agglomération va voter sa subvention au Festival Rock que nous ne la prenons pas pour perdre de l'argent. Il s'agit des deux seuls dossiers sur lesquels nous sommes en responsabilité. Le reste, l'argent de Mac Arthur, il aurait fallu qu'il soit mis dans la convention qu'il était pour tout le monde. Il n'est pas pour tout le monde. Ce qui m'intéresse donc, c'est l'argent que nous mettons dans le Festival Ça sonne à la porte puisque c'est de la responsabilité de l'Agglomération et la subvention de l'Agglomération au Festival Rock au moment où nous voterons le budget. Je rejoins les positions sur la commission. Vous appelez cela la conférence des partenaires. Je dirais plutôt la commission de contrôle de l'utilisation des fonds publics. Il s'agit des deux dossiers sur lesquels je veux avoir des certitudes.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Sur Ça sonne à la porte, encore une fois, nous pouvons revenir dessus, certains ont essayé de créer la polémique. Sylvain Boreggio a mis en place un groupe de travail avec de nombreux élus qui étaient là et qui ont travaillé. La question qui se posait, c'était comment limiter l'inflation des coûts de Ça sonne à la porte pour l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie. Je rappelle que l'on nous explique qu'il s'agit d'un Festival parfaitement équilibré financièrement : oui, parce que c'est l'Agglomération qui paye tout. Je rappelle qu'en dehors des recettes – et mes chers collègues vous avez eu ce document que je vous ai fourni en Conférence des Maires – le reste à charge pour l'Agglomération Évreux Portes de Normandie était de 252 000 € en 2022. Je rappelle que la subvention pour le Rock in Évreux par l'Agglomération est de 80 000 €. Le reste à charge, ce que l'Agglomération a réellement payé en 2022 pour Ça sonne à la porte : 252 000 €. Pour l'édition 2023 : 326 000 €. Et pour l'édition 2024, dans le budget prévisionnel que nous ont fait les services : 344 000 €. En espérant des recettes très, très importantes.

Je n'ai pas de sujet sur Ça sonne à la porte. Nous avons mis en place un groupe de travail pour essayer de voir comment nous pouvions limiter l'inflation de coûts de ce Festival pour notre Agglomération. Il n'a jamais été question de le supprimer, même si certains ont essayé d'agiter le chiffon rouge, puisqu'il s'agissait d'un engagement que nous avons pris. Sylvain Boreggio, alors Président de la Communauté de communes de Saint-André-de-l'Eure, et Guy Lefrand, Président de l'Agglomération d'Évreux, s'étaient engagés à ce que ce Festival perdure. Celui-ci est passé de 6 000 visiteurs à 20 000 cette année. Nous sommes à 326 000 € nets comptables pour l'Agglomération. Je pense que personne ne peut dire que nous avons tout fait pour faire disparaître ce Festival. Au contraire. De même, nous avons accompagné le Festival des Médiévales d'Épièds qui va bientôt reprendre. Nous avons tenu nos engagements sur ce que nous voulions faire.

Le groupe de travail qui a été mis en place avait pour but de voir comment nous pouvions d'abord améliorer l'organisation en matière de sécurité, puisque nous savons tous qu'il y a eu quelques problèmes l'an dernier, et comment nous pouvions éviter cette inflation financière pour notre Agglomération puisque c'est nous tous qui payons. Encore une fois, nous sommes à 326 000 € sur l'édition 2023 nets comptables pour l'Agglomération. Le groupe de travail qui s'est réuni a fait plusieurs propositions. L'une d'entre elles était de se dire que nous le faisons un an sur deux. Cela a été proposé il y a quelques mois et cela a été rejeté catégoriquement par le groupe de travail. Dont acte. Le Bureau communautaire en a pris acte. Nous avons proposé de le rendre payant : 5 ou 10 € l'entrée pour deux jours pour un Festival, cela ne nous semble pas cher. Aujourd'hui, il y a des réticences. Je n'ai pas de souci. Si vous voulez que nous continuions à dépenser de plus en plus d'argent pour Ça sonne à la porte, il n'y a pas de problème. Cela sera intégré. Nous en parlerons tout à l'heure dans le Débat d'orientations budgétaires...en février. Pardon, ce soir, nous sommes sur la DM. Je m'emporte. Je m'emporte. N'en déplaise à ceux qui ont essayé de vous faire peur, il n'a jamais été question – j'ai vu que l'on a même lancé des pseudo-pétitions – de supprimer Ça sonne à la porte. C'est vous qui décidez de toute façon puisqu'il s'agit d'un dossier communautaire. Je vous rappelle que cela va coûter en 2024, tel que les choses sont actuellement prévues, 350 000 €. Moi, je n'ai pas de souci. C'est vous qui décidez si c'est cher, si ce n'est pas cher, si nous le continuons. Ça, c'était pour Ça sonne à la porte. Évacuons ce pseudo-sujet, cette tentative de polémique en expliquant qu'il n'existerait plus. Il existe. Il n'y a pas de souci. La seule question est de savoir si, à un moment, nous arrêtons de financer toujours plus cher ou si nous nous fixons des limites sur ce Festival.

Deuxième sujet sur Mac Arthur. J'adore la manière dont M. Veyri réécrit l'histoire : c'est lui qui a tout fait. Je pense plutôt que ce sont vous, les élus, qui dans les commissions avez alerté, avez interrogé. Cela a été rappelé par M. Rouger. Cela a été rappelé par M. Crétot. Non, M. Veyri, ce n'est pas vous qui avez sauvé le monde, ce sont les élus qui dans les commissions se sont interrogés. Nous les avons écoutés. Nous les avons entendus et si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que les élus communautaires et les membres des commissions ont fait et très bien fait leur travail.

Vous nous proposez aujourd'hui de tout mettre sur le commerce. C'est juste le contraire de la délibération qui a été votée ici en 2014 et c'est le contraire de la convention qui a été signée avec Mac Arthur. Ce n'est juste pas possible. On peut raconter ce que l'on veut. On peut se faire plaisir. On peut avoir des fantasmes. Cela ne marche pas comme cela dans la vraie vie puisque la délibération a été votée ici. Vous n'étiez pas là ce jour-là. Vous avez le droit de ne pas être toujours présent. Il n'empêche que ce document a été voté et adopté.

Ensuite, je note donc trois amendements. Il y a celui de M. Veyri qui propose de sortir le Festival Rock du financement. Je ne suis pas favorable à cet amendement pour plusieurs raisons. D'abord parce que c'est vous qui m'avez demandé d'avoir une vision globale des choses. Vous ne pouvez pas m'avoir reproché d'avoir proposé une délibération sur le Festival Rock et des délibérations ensuite sur le reste et aujourd'hui me dire que cela ne marche pas comme ça et que vous voulez tout avoir en même temps et aujourd'hui dire finalement que cela vous arrange de tout séparer. Il faut un minimum de cohérence. Je sais que vous êtes des gens cohérents, mes chers collègues, vous qui êtes en responsabilité.

Deuxième chose : cela a été dit par M. Rouger, si nous ne votons pas cette subvention au Festival Rock, le Festival Rock s'arrête. C'est un choix. C'est un choix politique. Vous avez le droit de dire on arrête le rock à Évreux. Vous le ferez sans moi. C'est clair. Moi, je n'assumerai pas de supprimer le Festival Rock à Évreux qui fait partie de notre ADN comme cela a été dit par plusieurs d'entre vous et rappelé notamment par M. Rouger en des termes plus mesurés que d'autres. Je rappelle également – et cela a été dit et vous l'avez confirmé – qu'aujourd'hui, si cette subvention n'est pas votée, le Festival Rock, bien sûr, s'arrête et de plus les gens à qui le Festival Rock doit de l'argent – en bonne partie, des gens de notre territoire – ne seront jamais payés. Ne l'oublions pas. Je rappelle, encore une fois – je fais un peu de pédagogie par la répétition – que ce ne sont pas des fonds publics mais des fonds privés qui sont à notre disposition.

Pour toutes ces raisons, je vous proposerai de rejeter l'amendement de M. Veyri et de valider la proposition que vous fait le Bureau communautaire, puisque je suis évidemment en première ligne ce soir mais l'ensemble du Bureau communautaire a validé cette proposition qui vous est faite suite à votre demande d'avoir une vision globale des fonds Mac Arthur. Les fonds Mac Arthur, puisque vous voulez avoir une vision globale, nous les votons tous ensemble.

Deuxième amendement : celui de M. Rouger sur le fait de s'assurer que la commission d'indemnisation sur le million d'euros versé aux commerçants sera mise en place avant le premier semestre 2024. Je peux m'y engager d'autant plus facilement que nous aurons une réunion la deuxième semaine de janvier avec l'ensemble des commerçants.

C'est dans ce cadre-là que je leur proposerai la mise en place de cette commission. Nous allons lancer le sujet en janvier. Les travaux les plus impactants débutant cet été, il faut bien évidemment que cela soit mis en place avant. J'accepterai cet amendement. Je vous proposerai de le voter, actant le fait que la commission de répartition – car il ne s'agit pas vraiment d'une indemnisation ; il ne faut pas confondre avec la commission d'indemnisation amiable officielle gérée par un magistrat – du fonds se mette en place avant le 30 juin 2024. Je n'ai pas de souci. De toute façon, de facto, il faut le faire. Ce n'est donc pas un sujet.

Le troisième amendement consiste à modifier la rédaction de « *impose à l'association Normandy Rock de créer le Conseil des partenaires avant fin février 2024.* ». Nous pouvons ajouter « *Cette création conditionnant le versement de la subvention.* ». Est-ce que, si nous l'écrivons comme cela, cela vous irait ? Est-ce que cela correspond au sens de votre amendement ? C'est bon pour les services ? Vous avez tout noté ? Bien. Il y a encore des demandes de prise de parole.

#### **M. Olivier VERMEULIN**

Bonsoir. L'amendement demandé par mon collègue Timour Veyri fait suite à ce qui a été évoqué la semaine dernière lors de la commission exceptionnelle, c'est-à-dire que le financement via le fonds Mac Arthur est fait pour payer des actions ; actions pour aider les commerçants, actions pour développer le tourisme, actions pour développer la culture. Dans le cadre des 450 000 € pour le Festival, ce qui a été pointé la semaine dernière, c'est que nous ne sommes pas sur de l'action mais sur le renflouement d'un trou de 450 000 €. C'est en cela où la semaine dernière, il a été demandé à plusieurs reprises qu'il y ait un amendement pour que le fonds Mac Arthur soit voté sur les différents thèmes : d'un côté, les actions et de l'autre, le renflouement du trou. Nous ne pouvons pas dire que les 450 000 € soient une action et c'est ce qui a été pointé la semaine dernière et c'est ce qui a fait que, la semaine dernière, la délibération n'ait pas été appelée au vote parce qu'elle a été rejetée en bloc.

Il y a là des choses qui bougent à la marge. Je voudrais reprendre un peu les chiffres que vous avez pu évoquer, M. Lefrand. L'Abordage à son passage au tribunal, ce n'était pas un million de déficit qui y a été annoncé mais celui-ci a fixé un déficit d'au maximum 250 000 €. Si nous reprenons le Festival Rock in Évreux, depuis sa création, nous sommes sur un cumul de déficits de 1,2 million et non pas 600 000 comme vous l'avez annoncé. 450 000 € de déficit en 2023, 250 000 € de déficit en 2022, ce qui a provoqué au niveau de la Ville d'Évreux une subvention exceptionnelle de 250 000 €. L'année 2021, après Covid, Rock in Évreux : - 150 000 €. L'Agglomération a payé 40 000 € de transat. Si nous reprenons 2017 : 16 500 spectateurs, 110 000 € de déficit officiel. Nous avons appris par la suite qu'il y a eu 295 000 € de rallonge en paiement direct pour des droits à l'image, pour payer les 50 000 € du directeur. Quand nous additionnons tout cela, c'est 1,2 million de déficit. Et nous sommes toujours avec la même équipe au niveau du directoire sauf M. FICOT qui a démissionné, de mémoire, en 2021 pour ensuite être embauché très rapidement à l'EPN.

Concernant Ça sonne à la porte, un sondage a été envoyé par un monsieur sur Facebook. Il a débuté dimanche et a été arrêté ce midi. En l'espace de deux jours : 3 700 réponses. Sur les 3 728 réponses, pour être précis : trois personnes sans opinion, 200 pour Rock in Évreux et le reste pour Ça sonne à la porte. Ça sonne à la porte, nous sommes dans une situation où un Festival ne se monte pas en quatre mois. À l'heure actuelle, les organisateurs n'ont pas de son ni d'images. Ils ne savent pas sur quoi ils peuvent travailler. Ils n'ont plus le temps de travailler sur le Festival. Ils vont bientôt travailler sur le Noël à Évreux, bientôt sur le Festival d'Épieds. Il va leur rester quatre mois. Je vous parle de cela parce que, comme je l'ai déjà évoqué, je fais partie des bénévoles qui travaillent sur Ça sonne à la porte au niveau de la logistique. L'année dernière, la programmation avait été calée à peu près à 50 %. Là, c'est zéro. Le matériel est bloqué jusqu'à la fin du mois. Ils ne savent pas financièrement ce qu'il va en être, parce que s'il faut attendre le prochain Conseil communautaire en février, ce sera trop tard. Quand je vous ai dit la semaine dernière que la réalisation du Festival Ça sonne à la porte est plus que compromise, il ne s'agissait pas d'une envie – je suis moi-même bénévole sur ce Festival – mais d'un constat. Point. Là, on joue la montre. On dit on veut mais on joue la montre et au bout d'un moment on ne pourra pas. J'aimerais donc bien que l'on revienne sur le fait que la semaine dernière, la délibération n'ait même pas pu passer au vote et par respect pour tous ceux qui étaient là la semaine dernière, je pense qu'accepter l'amendement est un minimum.

#### **M. Guy LEFRAND**

M. Veyri.

#### **M. Timour VEYRI**

Je remercie mon collègue Olivier Vermeulin qui, je crois, a dit des choses qui étaient importantes. Pour rester deux secondes sur Ça sonne à la porte, nous avons un Festival qui est en ruralité, qui est en agglomération, qui est populaire, gratuit.

Quand on est élu, je crois que l'on est heureux d'aider un Festival de ce type. Je crois qu'il faut saluer toutes celles et ceux, notamment les bénévoles, qui se mobilisent. C'est ce que nous aimons faire, c'est ce que nous avons voté, c'est ce que nous aimons soutenir. Je crois vraiment qu'il faut que ce Festival soit soutenu mordicus. Je suis toujours surpris parce que vous évoquez, M. Lefrand, le fait qu'il ne faut pas opposer les Festivals les uns aux autres et je pense que vous avez raison, qu'il faut que nous évitions ce genre de réflexe. Vous expliquiez justement il y a quelques instants que dans un cas, il fallait savoir arrêter les frais et dans d'autres non. Il faut juste que nous soyons aussi cohérents.

C'est parce que je crois que la cohérence est importante que je tiens à revenir sur ce qui motive notre amendement. Celui-ci part d'abord du fait qu'il y a beaucoup d'élus qui disent j'aimerais pouvoir comprendre mieux ce qui se passe pour le Festival, j'aimerais pouvoir prendre le temps et certains qui veulent voter pour le soutenir au final et d'autres qui veulent dire qu'ils souhaitent arrêter les frais. Je pense qu'il est normal en démocratie de permettre à chacune et à chacun d'exprimer ce qui est sa conviction profonde et ce qu'il pense juste pour l'intérêt du territoire. Rien que pour cela, je pense qu'il est important de pouvoir séparer les choses pour pouvoir avoir une discussion. Cependant, très clairement, le but probable de notre amendement ne sera pas de dire on sépare la discussion sur le Festival Rock ce soir et nous le votons ce soir. Je crois qu'il serait logique de dire on sépare ce qui est sur le Festival Rock ce soir et nous prenons le temps de travailler sur le fond, ce qui nous permettra de voter le reste de la délibération. À mon avis, c'est vraiment quelque chose de l'ordre de la sagesse et du respect pour les élus qui ont exprimé ce besoin et qui ne le font pas forcément aussi facilement ce soir, M. le Président.

Il y a un dernier point qui est plus politique et qui me semble aussi très important lorsque nous travaillons sur ces dossiers de cette ampleur. On a le droit de ne pas être d'accord mais je crois que ce n'est pas une bonne chose que vous mettiez votre responsabilité politique dans la balance. Je vais dire pourquoi. Je pense que ce n'est pas une bonne chose parce qu'il y a évidemment beaucoup d'élus qui ont de l'affection pour vous, qui vous soutiennent...

**M. Guy LEFRAND**

Je suis sûr que ce n'est pas votre cas.

**M. Timour VEYRI**

Très bien. Très bien. (...) Et qui peuvent ne pas souhaiter voter contre le Festival Rock afin de renflouer encore une fois le déficit tout simplement pour que vous ne démissionniez pas. Je pense qu'il s'agit de dossiers que nous pouvons séparer. Nous avons aussi nos convictions profondes et je crois que nous sommes nombreux à en avoir. Je pense que nous pouvons avoir une gouvernance collective qui soit saine, c'est-à-dire où nous ne sommes pas forcément d'accord sur tout mais où nous arrivons tout de même à avancer ensemble. Là il y a un dossier précis qui pose difficulté et ce que vous venez de faire, M. le Président, je pense que ce n'est pas bien parce que vous dites, en fait, s'il n'y a pas le vote sur le Festival Rock ou si vous votez l'amendement, je n'en assumerai pas la responsabilité, débrouillez-vous sans moi. Je tiens tout de même à rappeler que c'est exactement la définition du 49.3. C'est exactement ce que je disais. C'est quoi le 49.3 ? C'est le gouvernement qui va devant l'Assemblée nationale et qui dit – vous avez été député, M. le Président, donc vous savez exactement ce que vous faites...

**M. Guy LEFRAND**

Vous, vous ne savez pas ce qu'est un 49.3.

**M. Timour VEYRI**

Je n'ai pas été député.

**M. Guy LEFRAND**

Heureusement pour la France.

**M. Timour VEYRI**

Oui, oui, bien sûr. (...) Et qui dit si vous ne votez pas le texte, le gouvernement tombe. C'est exactement ce que vous êtes en train de faire. Vous êtes en train de dire à nos collègues ici si vous n'êtes pas d'accord avec moi sur ce texte qui est une délibération parmi plusieurs centaines, je démissionne. Je crois que ce n'est pas la bonne attitude. Il y a une inquiétude sur un texte précis, personne ne vous demande de démissionner ou quoi que ce soit. Il y a un sujet précis qui doit être traité. Il y a une inquiétude sur le Festival Rock, gardons ce sujet de côté pour pouvoir le traiter correctement et regardons cela sereinement. Il n'y a pas de difficulté particulière. Ce n'est pas votre gouvernance qui est remise en cause, c'est le Festival Rock avec des inquiétudes, avec un déficit annuel et je pense donc que nous pouvons séparer les choses en toute sérénité, en toute tranquillité et faire en sorte que nous puissions travailler ce texte en prenant le temps. Ce serait une bonne chose pour tous. C'est ce qui a été demandé en commission. C'est ce qui en est ressorti. Je pense donc que cela serait tout à fait normal.



**M. Guy LEFRAND**

M. Gilles.

**M. Hervé GILLES**

Merci Xavier de m'avoir appelé après la commission de la semaine dernière. Nous avons échangé dans la soirée. Je te remercie de ton appel. Il y en a qui ont peur que je parle mais je suis très calme aujourd'hui, donc ça devrait aller. Je fais partie de ceux qui ont été assez vindicatifs dans les différentes commissions. Je reconnais que j'ai parfois le verbe un peu fort mais c'est toujours dans la sincérité et pour notre territoire. Je ne sais pas trop par quoi commencer. Il faut que je me trouve un préambule. Ce que je voudrais dire, M. le Président, c'est que je vous respecte dans votre posture que je ne voudrais surtout pas endosser un jour. Vous n'avez pas besoin de vous inquiéter pour ça. Je voudrais dire que cela a été très difficile. Je trouve qu'il est dommage que ce soit difficile dans les commissions. Le côté positif de nos interventions, c'est que vous nous avez bien entendus. Dans ce que vous nous proposez ce soir, il est vrai qu'il y a beaucoup de choses dont nous n'aurions pas pensé que vous nous les présenteriez. J'étais donc un peu perdu au début et c'est pour cette raison que je prends la parole seulement maintenant afin de m'y retrouver. Il fallait que j'entende mes collègues aussi. Néanmoins, le côté positif, c'est que vous avez répondu en partie à ce que nous souhaitons : la clarté, des éléments techniques, des propositions. Je rejoins notre collègue M. Rouger par rapport à la commission qui sera créée. Il faudra l'exiger de l'association. Je pense que c'est impératif. Je pense que la plupart des collègues ne sont pas pour la disparition de Rock in Évreux mais nous ne pouvons pas continuer. Ils ne doivent pas continuer comme cela existe depuis trop longtemps. Je souhaite réitérer cette clarté dans les chiffres, la qualité aussi qu'il faudra mettre dans le travail. Il faudra des exigences. Il faudra être pointu. Nous avons des collaborateurs ici qui sont pointus pour le financement, il y en a qui sont plus pointus pour parler plutôt qu'agir ; chacun comprendra ce qu'il veut par ma phrase.

Ce que je veux dire, c'est que j'étais totalement défavorable à cette délibération. Je vous le dis, j'ai voté à chaque fois contre. La semaine dernière, je n'ai pas pris part au vote car il n'y en a pas eu puisque la discussion nous permettait de comprendre qu'il serait négatif. Aujourd'hui, je me pose plus de questions. Je ne vous dirai donc pas mon vote maintenant parce que ce n'est pas le but. Je réfléchis plus parce que j'ai plus d'éléments. C'est plus clair. Cela est important. C'est ce que je disais à chaque commission : on ne comprend rien. La première commission, c'était une catastrophe. La deuxième, cela n'a pas été brillant et la dernière n'était pas vraiment exceptionnelle. Cependant, en fait, vous avez écouté. Vous avez pris note de nos demandes et nos exigences aussi car nous sommes en droit, en commission, d'avoir des exigences et je pense que ce doit être une des premières fois où les commissions se manifestent aussi fortement. Cela prouve aussi que notre parole, nos élus font acte, bien que certains disent que nous sommes là uniquement pour être une chambre d'enregistrement. Face aux démarches que nous avons eu un peu agressives – oui –, le retour d'aujourd'hui est positif. Il est hors de question que Rock in Évreux disparaisse mais il faut se donner les moyens d'être beaucoup plus vigilant, d'exiger la vigilance sur les chiffres. Pour le moment, je n'ai que ça à dire.

**M. Guy LEFRAND**

C'est déjà bien, M. Gilles. Mme Brochand-Dulac.

**Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC**

Bonsoir à tous. Je souhaitais abonder sur un certain nombre de points qui vont dans le sens de tout ce qui a pu être déjà évoqué. Tout d'abord, je pense que le fait de donner une vision globale de ce sujet n'empêche pas d'avoir des délibérations différentes sur chaque point. Il s'agit de mon point de vue. Néanmoins, je tiens tout de même à vous remercier parce que vous avez pris en compte les remarques effectivement évoquées lors des commissions. Il y a, selon moi, aucune raison d'opposer les deux Festivals qui sont différents mais représentatifs de l'identité de notre Agglomération. Nous sommes déjà dans un désert médical, il est inutile de nous mettre dans un désert culturel. S'agissant des 450 000 €, il y a effectivement des fournisseurs qui sont à payer et je ne voudrais donc pas avoir une mauvaise conscience et mettre des personnes en difficulté. Quoi qu'il en soit, il aurait été souhaitable que nous puissions avoir éventuellement la liste de ces fournisseurs ainsi que les étapes financières avant de prendre cette décision. En tout état de cause, pour 2024, je pense qu'il est effectivement souhaitable de conditionner ce versement à la création de cet organe de contrôle et des partenaires afin que nous puissions définir des objectifs communs et assurer une communication de transparence, mettre en place des mécanismes de contrôle pour garantir que les intérêts collectifs sont alignés dans cette organisation du Festival et avec les objectifs de la collectivité. Nous pouvons ajouter qu'il faut absolument que le budget de ce Festival soit à l'équilibre et que nous n'ayons pas à renflouer encore une fois en 2024. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mes chers collègues, je pense que chacune et chacun a pu s'exprimer clairement.

Nous aurons à débattre de trois amendements. Le premier concerne celui de M. Veyri qui propose, si j'ai bien compris, de ne pas voter ce soir la subvention pour le Festival Rock, de la reporter à plus tard, de la séparer du fonds Mac Arthur. Je vous le dis, je n'y suis pas favorable.

Si M. Veyri proposait éventuellement de voter à côté mais maintenant, nous pourrions imaginer accompagner le rock. Si, aujourd'hui, vous décidez de séparer le rock de l'ensemble, le rock disparaît d'Évreux. Les choses sont claires et ce ne sont pas des mois et des mois d'attente avant un éventuel vote qui permettraient d'assurer. Il n'est pas possible de dire à la fois il faut aller très vite pour Ça sonne à la porte et dire que pour le Rock à Évreux, nous verrons, nous en discuterons plus tard. Il y a un moment, il faut un minimum de parallélisme des formes. J'entends les remarques, même si elles sont un peu orientées, de M. Vermeulin sur Ça sonne à la porte. Vous ne pouvez pas dire cela d'un côté et dire exactement le contraire sur le Rock in Évreux. C'est pour cela que je vous propose avec beaucoup d'insistance de rejeter cet amendement parce que c'est la mort du rock, ce soir, que vous votez. C'est la mort de Rock in Évreux ce soir, que vous votez si vous votez cet amendement. Vous en avez le droit, encore une fois, mais je pense que ce serait un très mauvais signal pour notre territoire.

M. Veyri revient.

**M. Timour VEYRI**

C'est juste pour vous dire que je suis tout à fait prêt à retirer cet amendement si vous pensez que cela pose un problème absolu à la discussion. Juste pour préciser, en revanche, que j'entendais que vous étiez favorable à cet amendement si c'était pour le voter ce soir.

**M. Guy LEFRAND**

Non, non, je ne suis pas favorable du tout.

**M. Timour VEYRI**

C'est ce que vous venez de dire.

**M. Guy LEFRAND**

Je sais encore que ce que je dis, M. Veyri.

**M. Timour VEYRI**

Littéralement, vous avez dit : si c'est pour le repousser, je ne suis pas favorable mais si c'est pour le voter séparément ce soir, cela ne me pose pas de difficulté. Il se trouve que l'amendement propose uniquement de séparer ce soir pour avoir un débat spécifique sur le sujet. Mais si vous pensez qu'il ne s'agit pas une bonne idée, je retire mon amendement. J'attends d'avoir votre avis. Je m'en remets à votre sagesse.

**M. Guy LEFRAND**

L'esprit de Noël tombe sur notre assemblée. Merveilleux. Je vais donc mettre au vote l'amendement de M. Veyri qui propose de séparer le rock du reste des financements Mac Arthur. Vous connaissez ma position.

*Demande de parole de M. Veyri.*

**M. Guy LEFRAND**

Arrêtez. Si vous ne voulez pas que nous votions. À un moment, c'est bon.

**M. Timour VEYRI**

Non, non, c'était juste pour proposer que ce vote puisse éventuellement avoir lieu à bulletins secrets.

*Exclamation de plusieurs élus.*

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Cette demande est de droit. Là aussi, les choses sont claires. Évidemment, je n'en attendais pas moins de votre roublardise. Pour être clair, nous sommes toutes et tous ici des responsables politiques. L'amendement proposé par M. Veyri signe la fin du Rock in Évreux. Vous avez le droit et je pense que les gens qui vous ont élus ont le droit de savoir, les uns et les autres, si vous souhaitez la fin du rock à Évreux. Je pense que lorsque l'on est un responsable politique, on s'assume. Vous avez l'habitude, mes chers collègues, vous êtes maires pour la plupart d'entre vous, vous avez tous des responsabilités importantes et je pense que vous êtes capables de vous assumer. Je pense que, ce soir, cet amendement qui vise à faire disparaître le rock d'Évreux mérite que les uns et les autres, que ceux qui vous ont élus, que ceux qui sont vos habitants, vos citoyens, vos électeurs sachent ce que vous avez pensé. Nous allons donc procéder à plusieurs votes.

Concernant l'amendement de M. Veyri, qui demande le vote à bulletin secret ? Je vous rappelle que le règlement intérieur de notre assemblée prévoit, pour qu'un vote ait lieu à bulletins secrets, qu'il faut recueillir un tiers des voix des membres présents ; il n'y a pas de pouvoir.

*(décompte des voix)* Il n'y a donc pas de vote à bulletin secret. Qui est favorable à l'amendement de M. Veyri ? Qui s'abstient ? *(décompte des voix)* L'amendement est donc rejeté. Je vous remercie.

Le premier amendement de M. Rouger propose que la mise en place de la commission d'indemnisation – nous allons l'appeler comme ça à titre provisoire – concernant l'accompagnement des commerçants d'Évreux sur le plan financier se fasse obligatoirement avant le premier semestre 2024.

Je propose évidemment de l'accompagner. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le deuxième amendement de M. Rouger propose : « *impose à l'association Normandy Rock de créer le Conseil des partenaires avant fin février, cette création conditionnant le versement de la subvention.* » Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je vais donc mettre aux voix la délibération n° 6 concernant la répartition du fonds Mac Arthur.

Qui est contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? 24 abstentions.

La délibération est donc adoptée. Je vous remercie, mes chers collègues, et vous félicite pour ce travail en commun qui nous a permis d'aboutir à ce résultat.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **DÉCIDE (moins 24 abstentions) d'entériner le Plan de dynamisation commerciale, culturelle, touristique et économique d'Évreux Portes de Normandie comme suit :***

- Dimension commerciale : 1 000 000€*
- Dimension touristique – patrimoniale : 500 000€*
- Dimension culturelle : 450 000€*
- Dimension économique : 121 000€,*

***DÉCIDE** l'affectation des crédits provenant de MGE Normandie SNC (Mac Arthur Glen) conformément aux montants figurant dans le présent plan de dynamisation commerciale, culturelle, touristique ; **OCTROIE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 000€ à l'association Normandy Rock pour le soutien à l'édition 2023 du Festival Rock in Évreux ; **IMPOSE** à l'association Normandy Rock de créer le Conseil des partenaires avant fin février 2024, cette création conditionnant le versement de la subvention ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions correspondantes aux versements des fonds issus de ce plan de dynamisation et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre et **DÉCIDE** l'instauration d'un groupe de travail visant à créer, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, une Commission d'Indemnisation Amiable en relation notamment avec les travaux structurants de la rue Chartraine.*

---

## **7 - Évolution de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce EPN en Office de Tourisme**

**M. Guy LEFRAND**

Délibération suivante. M. Simon.

**M. Stéphane SIMON**

Bonjour à tous. Cette délibération concerne l'évolution de l'EPIC Office de tourisme et de commerce Évreux Portes de Normandie en Office de tourisme. C'est en octobre 2015 que le Grand Évreux Agglomération décidait de faire évoluer l'EPIC Office de tourisme du Grand Évreux en Office de tourisme et du commerce. À ce titre, l'OTC s'est vu confier par l'Agglomération des missions :

- d'interface et d'accompagnement de proximité des commerçants ;
- de relais d'information auprès des commerçants ;
- de soutien à l'animation du tissu commerçant.

Ces actions menées par l'Office du tourisme et du commerce depuis 2015 ont permis d'instaurer une certaine proximité avec les commerçants d'Évreux et des autres communes de l'Agglomération.

Deux tendances se sont affirmées en tant que besoins prioritaires et les actions conduites en faveur du commerce se sont essentiellement traduites par :

- d'une part, une mission générale de proximité, d'information et d'échange avec les commerçants, notamment ébroïcien dans la mesure où la ville d'Évreux abrite environ 85 % des commerçants de l'agglomération. Ce travail a cependant été conduit à l'échelle de l'Agglomération, ce qui a constitué une intervention notable dans le rayonnement des actions commerce de l'EPCI sur tout son territoire ;

- d'autre part, une mission d'ingénierie en termes d'urbanisme commercial, de gestion des dispositifs nationaux et de ceux d'EPN.

Considérant la réalité des interventions réalisées en matière de commerce, il est jugé opportun d'engager une réorganisation de sa compétence au niveau du bloc communal Ville Évreux et EPCI à la faveur :

- de la réintégration au sein des services de la Ville d'Évreux de la mission de proximité avec les commerçants de cette commune afin de compléter l'intervention menée par la Ville d'Évreux en matière d'animation et d'événements commerçants ;

- de la réintégration au sein des services d'EPN des missions de proximité et de relais d'information menées auprès des commerçants des autres communes de l'Agglomération en renforçant le volet ingénierie nécessaire autour des actions commerce sur lesquelles l'EPCI est de plus en plus attendu : par exemple, les actions en faveur des derniers commerces dans les communes rurales, les actions visant à la résorption de la vacance commerciale et les projets structurants d'urbanisme commercial.

De ce fait, il est proposé de faire évoluer l'EPIC Office de tourisme et du commerce en Office de tourisme et de recentrer son intervention sur son cœur de métier, c'est-à-dire les actions en faveur de la promotion touristique et du développement de la notoriété et de l'attractivité de la destination d'Évreux et de son agglomération.

L'exercice de la compétence commerce reviendra à l'EPCI et aux communes. Pour autant l'action commerciale de l'EPIC devra nécessairement se poursuivre afin, notamment, de commercialiser des offres, des services et des biens de consommation touristiques. Il est donc proposé de faire évoluer les statuts de l'Office de tourisme et du commerce en Office de tourisme.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ DÉCIDE l'évolution de l'Office de Tourisme et du Commerce d'EPN en Office de Tourisme et APPROUVE les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme d'EPN*

---

## **8 - AVIRON - Lotissement rue de l'Epinquet – Convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Hubert.

**M. Xavier HUBERT**

Merci, M. le Président. La délibération suivante est une délibération classique de rétrocession préalable des voiries, d'une convention signée entre une commune, Aviron en l'espèce, qui veut réaliser un lotissement de 58 logements pour 43 terrains à bâtir, EPN, notre Agglomération et l'aménageur. Vous savez que cette convention préalable prévoit qu'une fois l'opération réalisée, la voirie, les parties communes seront rétrocédées à la commune. Cela permet de le faire par anticipation. Cela permet à EPN d'être présent lors de l'élaboration du lotissement et notamment de surveiller la qualité des travaux pour que notamment la voirie soit de bonne qualité au moment où nous rétrocédons à la commune. Je profite de cette délibération, parce que nous en avons parlé en Conférence des Maires, pour faire deux remarques. La première est de dire que contrairement à ce que j'ai dit – en tout cas, je n'étais pas clair – lorsque la rétrocession se fera en fin d'opération, il faut un acte notarié de rétrocession entre l'aménageur et la commune et pas entre tous les colotis. C'est uniquement la commune qui doit signer cet acte.

Deuxièmement, il y avait de la part de notre collègue Mme le Maire d'Épieds, chère Kitty, une disposition qui avait été évoquée d'une possibilité simplifiée de transférer la propriété des parties communes. Renseignements pris, cela existe effectivement. Il s'agit de l'article 1401 du code général des impôts qui permet cette rétrocession simplifiée uniquement pour ce que l'on appelle les terres vaines et vagues, c'est-à-dire en réalité des microparcelles le long des voiries mais pas la rétrocession des voiries entières. Il s'agit de précisions que je voulais faire, M. le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mme Revel.

**Mme Kitty REVEL**

J'ai envoyé le document à Dolorès pour le faire passer à tous les maires de l'Agglomération.

**M. Xavier HUBERT**

Tout à fait. Nous pouvons le faire effectivement mais avec cette précision que cela ne concernera pas les voiries et parties communes d'importance.

**Mme Kitty REVEL**

Jusqu'à 300 m<sup>2</sup>.

**M. Xavier HUBERT**

Oui mais pas les voiries : terres vaines et vagues.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit donc d'une solution mais ce n'est pas la solution miracle. Nous revenons sur Aviron. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **APPROUVE** la convention de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs relevant de sa compétence dans le domaine public, du lotissement les Charmilles, situé rue de l'Épinguet à AVIRON, dont le permis d'aménager a été déposé le 31 juillet 2023 et enregistré sous la référence PA 027 031 23 F0001 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention tripartite à intervenir avec la commune d'AVIRON et la société ALTEAME et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

---

**9 - Action Cœur de Ville - Avenant à la convention - Programme 2023-2026**

**M. Guy LEFRAND**

Action Cœur de Ville : le nouveau programme.

**M. Xavier HUBERT**

Voilà, le nouveau programme. Vous savez qu'un premier programme et une première convention avaient été signés entre 2018 et 2022, ce qui a permis à l'État d'identifier des opérations phares pour le centre-ville de la commune d'Évreux. Nous avons réalisé un certain nombre d'études, notamment la ZAC Saint-Louis, l'IFSI, le centre de formation en odontologie, l'aménagement de la voie verte. Il convenait dans cet avenant qui vous est proposé aujourd'hui de déterminer de nouvelles actions qui pourraient être soutenues dans le cadre de cette convention Action Cœur de Ville. Il s'agit des aménagements du pôle gare, de la rue Chartraine et de la rue de l'Horloge, du square Delaunay, de la création du PSLA centre, de la restauration de l'église Saint-Taurin, des friches des usines de Navarre. Il y aurait également des études faites pour lutter contre la vacance qui est un enjeu important de notre PLUi HD (volet logement). Enfin, le contenu de cet avenant permettrait de faire évoluer le périmètre de cette convention pour intégrer l'entrée de ville Navarre et possiblement, M. le Président, celle de Cambolle également. C'est envisagé.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, oui, absolument. Il s'agit d'une proposition de notre collègue Mme Collin qui vient d'arriver.

**M. Xavier HUBERT**

À point !

**M. Guy LEFRAND**

À point nommé. Elle propose – et elle a raison – dans le cadre des entrées de ville que nous intégrions également celle de Cambolle. Nous proposons donc de l'amender et de le rajouter dans le cadre d'Action Cœur de Ville.

**M. Xavier HUBERT**

J'aurai fini la présentation en vous indiquant que le Préfet de région a écrit au Président pour dire qu'il saluait l'ampleur du travail réalisé et nous adressait ses encouragements pour mener à bien les projets de revitalisation. Il considérait que les conditions étaient réunies pour présenter ce projet d'avenant et le signer.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. La commune de Saint-André, nous dit le maire de Saint-André, a donné un avis favorable à cette délibération. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **AUTORISE (Mme BEAUVILLARD ne prend part ni aux débats ni au vote) Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention Action Cœur de Ville 2023-2026 ainsi que ses éventuels avenants à intervenir (avec ajout entrée de ville « Cambolle »)**

---

**10 - Clôture administrative de la ZAC Long Buisson 1**

**M. Guy LEFRAND**

Des clôtures administratives de ZAC, sachant que si vous les votez, nous proposerons ensuite des clôtures budgétaires.

**M. Xavier HUBERT**

Voilà, M. le Président. Il vous est proposé, mes chers collègues, de clôturer la ZAC du Long Buisson 1. Celle-ci avait été créée le 18 mai 2000 ; l'Agglo venait de naître.



Elle avait été réalisée le 14 février 2001. Depuis, la quasi-totalité des terrains – 96 ha tout de même – a été vendue au fil du temps. Il nous apparaît nécessaire de clôturer de façon administrative la ZAC qui certes, comme cela est indiqué dans la délibération, présente un solde comptable déficitaire de 7,9 millions. Cependant, il faut voir qu'en clôturant cette ZAC, l'Agglomération récupérera les quelques terrains qui restent encore à vendre, la valorisation des parties communes et des routes. Par conséquent, il est temps de clôturer cette ZAC pour mettre fin aux mesures dérogatoires, notamment à l'exonération de la taxe d'aménagement, et retourner aux règles de droit commun en matière d'urbanisme.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de remarque ? Pas d'observation ? Cela nous permet d'avancer aussi dans le traitement de nos dossiers. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **APPROUVE** le bilan de clôture de la ZAC du Long Buisson 1 arrêté au 30 novembre 2023, faisant apparaître un déficit de 7 923 396,83€ HT ; **DECIDE** la clôture définitive au 31 décembre 2023 du budget ZAC du Long Buisson 1 ; **ORDONNE** le versement du déficit sur le budget principal d'EPN ; **DECIDE** la suppression de la ZAC du Long Buisson 1 ; **PREND ACTE** des effets induits par la suppression de la ZAC du Long Buisson 1, notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement ; **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31 décembre 2023 du budget annexe du Long Buisson 1 ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales, conformément aux articles R. 311-5 et R. 311-12 du Code de l'urbanisme

---

## **11 - Clôture administrative de la ZAC Long Buisson 2**

**M. Guy LEFRAND**

Même chose pour le Long Buisson 2.

**M. Xavier HUBERT**

Tout à fait. Même chose. La ZAC avait été créée un peu après, en juin 2003, et réalisée en juin 2004. Même chose : la quasi-totalité des terrains est vendue de sorte que nous pouvons clôturer aux mêmes conditions administratives et pour les mêmes raisons cette ZAC Long Buisson 2.

**M. Guy LEFRAND**

On ne se posait pas la question du ZAN à l'époque. Pas d'opposition ? Adopté.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **APPROUVE** le bilan de clôture de la ZAC du Long Buisson 2 arrêté au 30 novembre 2023, faisant apparaître un déficit de 7 659 426,26€ HT ; **DECIDE** la clôture définitive au 31 décembre 2023 du budget ZAC du Long Buisson 2 ; **ORDONNER** le versement du déficit sur le budget principal d'EPN ; **DECIDE** la suppression de la ZAC du Long Buisson 2 ; **PREND ACTE** des effets induits par la suppression de la ZAC du Long Buisson 2, notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement ; **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31 décembre 2023 du budget annexe du Long Buisson 2 ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales, conformément aux articles R. 311-5 et R. 311-12 du Code de l'urbanisme

---

## **12 - PLUi HD - Déclaration préalable aux travaux de ravalement de façades et de clôtures**

**M. Guy LEFRAND**

Deux dossiers à peut-être présenter quasiment en même temps sur le PLUi HD.

**M. Xavier HUBERT**

Tout à fait. Nous pouvons présenter les délibérations 12 et 13 qui vous proposent une petite modification pour rendre obligatoires les déclarations préalables dans toutes nos communes de

l'Agglomération lorsqu'il y a des travaux de ravalement de façade, de clôture à poser et – délibération 13 – de permis de démolir. Actuellement ces demandes de déclaration préalable doivent être faites lorsque l'on est dans un périmètre de site patrimonial, un site inscrit, les réserves naturelles, un immeuble protégé ou accessoire à un permis de construire. Cependant, il nous est paru opportun de rendre obligatoire la déclaration préalable dans toutes les hypothèses dans lesquelles il y a des travaux de ravalement de façade, de clôture ou de permis de démolir. Cela permet, me semble-t-il, aux maires des communes qui signent ces permis de contrôler les projets des pétitionnaires pour voir si ceux-ci s'intègrent dans l'urbanisme de la commune et cela paraît être un bon outil de contrôle pour préserver l'harmonie et l'unité de l'urbanisme de chacune de nos communes.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des remarques ou des observations ?

Je sais que cela fait l'objet de pas mal de débats, l'idée est tout de même de donner plus de pouvoirs aux maires, plus de visibilité sur ce qui se passe sur leur territoire. Cela créera des engueulades comme le dit notre cher Roger Albenque dans son langage fleuri. Encore une fois, il s'agit d'un moyen de mieux savoir ce qui se passe chacun sur sa commune. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **SOMET à déclaration préalable** les travaux de ravalement de façades sur l'ensemble du territoire intercommunal d'EPN, en application de l'art. R421-17-1 du code de l'urbanisme pour les projets non soumis à permis de construire en application des articles R. 421-14 à R. 421-16 ; **SOMET à déclaration préalable** les travaux de clôtures sur l'ensemble du territoire intercommunal d'EPN, en application de l'art. R421-12 du code de l'urbanisme et **ANNEXE** la présente délibération au PLUi conformément à l'article R151-52 du code de l'Urbanisme*

---

### 13 - PLUi HD - Instauration du permis de démolir

**M. Jean-Marie MAILLARD**

C'est juste une précision dont j'aurais besoin. Le permis de démolir sera instruit par qui ? Le service ADS obligatoirement ?

**M. Xavier HUBERT**

Oui, oui, tu as raison. Vous savez que certaines communes ont opté pour instruire elles-mêmes certaines DP. Nous pouvons considérer que le permis de démolir ne rentre pas dans le cadre de cette convention.

**M. Jean-Marie MAILLARD**

Cela veut dire que ça devient une surface urbanisable, donc il faut que cela soit enregistré.

**M. Xavier HUBERT**

Oui, oui. Tout à fait.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est l'occasion de mettre au vote la délibération n° 13. Même vote, mes chers collègues ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **INSTAURE** l'obligation de dépôt d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire intercommunal d'EPN pour toute démolition de bâtiment ou partie de bâtiment.*

---

### 14 - Transport à la demande – Adoption du Règlement

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant. M. Norblin.

**M. Raphaël NORBLIN**

Mes chers collègues, ce soir, je vous présente le règlement du TAD. À la suite du dernier Conseil communautaire, nous avons rencontré quelques difficultés techniques qui font que le TAD ne se mettra pas en place en début d'année 2024 mais plutôt à la fin du premier trimestre 2024. Cela dit, je passerai sur toutes les précisions qui vous ont déjà été présentées lors de Conseils communautaires précédents. Le règlement vous précise notamment qui aura accès au service. Tout le monde n'y a pas forcément accès. Si vous avez 3 ans, vous n'y avez pas accès tout seul. Il s'agit d'une évidence mais c'est bien de le préciser.

Il donne aussi comment vous y avez accès, quelles sont les modalités d'inscription. Il vous précise aussi les modalités de règlement financier de ce service. Il vous précise les modalités d'usage : à quelle heure ce service vous est disponible, à quelle heure il vous dépose dans le coin que vous avez souhaité qu'il vous dépose. Il vous précise les règles d'usage, à savoir ce qui est interdit et ce qui se passe en cas de harcèlement, comment vous devez vous tenir dans un véhicule de service public et quel est l'encombrement des bagages que vous pourrez transporter, de même les animaux que vous pourrez être amenés à pouvoir transporter. Enfin, il précise le fonctionnement en cas d'intempéries et si vous ne respectez pas ce que vous êtes censés devoir respecter, les éventuelles sanctions auxquelles vous pourriez être soumis.

**M. Guy LEFRAND**

Bah, ça fait rêver ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **APPROUVE** le règlement d'usage du Taxibus annexé.

---

## **15 - AMI Territoire et Climat – Engagement EPN et demande de subventions**

**M. Guy LEFRAND**

Nous revenons à M. Hubert.

**M. Xavier HUBERT**

Merci M. le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Là, nous demandons des sous.

**M. Xavier HUBERT**

Oui. Il s'agit d'une délibération pour la politique développement durable de notre Agglomération. EPN est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt qui avait été lancé en juin 2023 avec comme financeur la Région pour un des thèmes et l'ADEME pour le second. Nous avons retenu un premier thème qui s'intitule Adaptation aux conséquences du changement climatique et la Région peut nous aider à mener des opérations de formation, de sensibilisation, d'animation pour rendre concrète nos politiques en matière d'adaptation aux conséquences du changement climatique de sorte que sur le thème que vous connaissez (eau, biodiversité, milieux naturels, risques naturels, urbanisme, mobilité, bâtiment et habitat) des formations pourraient être dispensées aux élus du territoire et aux agents également. La Région pourrait donc nous financer. Il vous est demandé de prendre acte de l'engagement d'EPN dans cet appel à manifestation d'intérêt et d'autoriser le Président à signer la convention de financement avec la Région.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition, je suppose, pour récupérer de l'argent ? Je vous en remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **ACTE** l'engagement de la Collectivité dans l'AMI Région Normandie – ADEME Normandie « Territoire et Climat » 2023-2025 et **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement à passer avec la Région Normandie et les avenants éventuels à intervenir.

---

## **16 - Relais Petit Enfance - Convention de prestation de service entre la Commune de Gravigny et EPN Renouveau**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. Royoux.

**M. Claude ROYOUX**

Merci M. le Président. Délibération classique concernant la compétence petite enfance qui s'exerce dans la ville de Gravigny, qui utilise les bâtiments de la Ville de Gravigny. Afin que cette compétence puisse s'exercer dans de bonnes conditions, il est nécessaire de rembourser la Ville de Gravigny concernant les coûts de fonctionnement ; entre autres, le chauffage, l'entretien des espaces, l'entretien de la chaudière, etc. Il est demandé que le Conseil accepte de rembourser les coûts de fonctionnement du bâtiment appartenant à la Ville de Gravigny.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Classique. Pas d'opposition, je suppose.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil communautaire,

☞ **DECIDE** le renouvellement de la convention de Prestation de Service pour le Relais Petite Enfance entre la commune de Gragny et EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération et les éventuels avenants à intervenir

---

### 17 - Relais petite enfance et Multi-accueil - Convention de prestation de service entre la commune de Saint Sébastien de Morsent et EPN – Renouvellement

**M. Guy LEFRAND**

Même sujet pour la délibération suivante.

**M. Claude ROYOUX**

Même chose pour la Ville de Saint-Sébastien dans le même ordre, de façon que nous puissions continuer à travailler dans de bonnes conditions dans les bâtiments qui appartiennent à la Ville de Saint-Sébastien.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote, je suppose, mes chers collègues. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil communautaire,

☞ **DECIDE** le renouvellement de la convention de Prestation de Service & l'utilisation des salles municipales et la Médiathèque pour le Relais Petite Enfance & le multi accueil entre la commune de St Sébastien de Morsent et EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention

---

### 18 - Relais Petite Enfance - Projet de fonctionnement

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**M. Claude ROYOUX**

Il s'agit de renouveler le projet de fonctionnement du relais petite enfance et de valider par les institutions, entre autres la CAF, de façon à être rattaché à la CTG et de repartir dans de bonnes conditions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur quatre ans.

**M. Guy LEFRAND**

C'est ce qui nous permet d'être reliés à la CTG pour ne pas être en difficulté avec la CAF.

**M. Claude ROYOUX**

C'est ça.

**M. Guy LEFRAND**

A priori pas d'opposition. Pas d'abstention. Merci.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil communautaire,

☞ **DECIDE** le renouvellement des projets de fonctionnement pour les sept RPE d'EPN et **VALIDE** les projets de fonctionnement des sept RPE d'EPN

---

### 19 - Règlement de fonctionnement des treize Établissements d'accueil du jeune enfant – Renouvellement

**M. Claude ROYOUX**

Même chose pour le règlement de fonctionnement des 13 établissements d'accueil du jeune enfant. Il s'agit également de renouveler le règlement de fonctionnement.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil communautaire,

☞ **DECIDE** le renouvellement des règlements de fonctionnement pour les treize Établissements d'Accueil du Jeune Enfant d'EPN

---

## 20 - Fourniture de repas aux structures « petite enfance » par la Caisse des Écoles de la ville d'Évreux – Renouvellement de la convention UCP/EPN

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier n° 20.

**M. Claude ROYUX**

Fourniture de repas aux structures « petite enfance » par la Caisse des écoles de la Ville d'Évreux. Il s'agit de l'unité centrale de production qui s'engage à fabriquer et à livrer chaque jour du lundi au vendredi, sauf jours fériés, les repas destinés à la restauration des enfants fréquentant les structures petite enfance sauf pour la maison de la petite enfance et Madiba dont la cuisine est faite sur place. Toujours est-il que je vous avais indiqué les tarifs lors de la troisième commission. Ils sont indiqués aujourd'hui hors taxes. Mme Collin m'avait demandé des précisions au sujet de l'augmentation de ces tarifs. Je lui ai répondu dernièrement. Il s'agit donc de valider le tarif et de demander au nom du Conseil le renouvellement de la convention pour la fourniture des repas.

**M. Guy LEFRAND**

Vous avez eu vos réponses. Mme Collin.

**Mme Isabelle COLLIN**

Bonsoir chers collègues. M. le Président. Je vous remercie pour le retour. Le travail en commission nous permet de poser des questions et je peux vraiment dire que j'ai eu les réponses aux questions que j'avais posées en commission. Merci à vous.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci M. Royoux.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **DÉCIDE** le renouvellement de la convention pour la fourniture des repas aux structures d'accueil de la petite enfance entre la caisse des Écoles de la ville d'Évreux et la communauté d'Agglomération d'EPN ; **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN ou son représentant à signer cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération et **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN ou son représentant à procéder à l'exécution, à l'attribution, au règlement, à la passation des avenants éventuels à intervenir, ainsi qu'à la résiliation le cas échéant.*

---

## 21 - SILOGE - Droit commun - Commune d'Évreux - Réhabilitation de l'immeuble Séquoia - Subvention communautaire

**M. Guy LEFRAND**

Nous passons à M. Bernard.

**M. Franck BERNARD**

Subventions communautaires. SILOGE réalise des travaux de réhabilitation des 70 logements de l'immeuble Séquoia situé au 6 rue Michelet dans le quartier de la Madeleine à Évreux. Cet immeuble a été construit dans les années 60 et comprend six étages. L'immeuble présente une étiquette énergétique moyenne de classe C. Un des objectifs de la présente réhabilitation consiste à augmenter encore le niveau de confort thermique des locataires avec l'obtention d'un label BBC Effinergie et une étiquette énergétique B.

L'offre « Bien chez moi » se déploie autour de trois axes fondamentaux :

- un cadre de vie de qualité, propice au maintien à domicile avec des commerces de proximité, des services ou des transports ;
- un logement adapté et sécurisé ;
- des offres d'ateliers de prévention à la perte d'autonomie permettant de rompre l'isolement social.

Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 3 793 337 €, en complément des fonds propres et emprunts, SILOGE sollicite une subvention qui représente 10 % des travaux hors taxes et hors honoraires. Cette subvention demandée à EPN est de 379 334 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Dossier classique, là aussi, habituel. Pas d'opposition. Adopté.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention de 379 334 € à SILOGE, correspondant à 10 % du prix de revient de l'opération Séquoia, hors taxes et hors honoraires, étant précisé que le montant de la subvention pourra être ajusté à la baisse, en fonction du prix de revient définitif-----*



## 22 - OPAH de Territoire - OPAH Renouvellement Urbain - Règlements des aides aux travaux

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**M. Franck BERNARD**

Nous allons parler de l'OPAH RU et de l'OPAH de territoire. En 2022, concernant les dispositifs d'aide à l'habitat privé, les Conseils communautaires et municipaux ont approuvé les objectifs de leur financement tels que mentionnés dans les projets de convention.

Depuis un marché a été lancé. Un opérateur a été retenu – SOLIHA Normandie Seine – pour animer les deux dispositifs d'OPAH : une OPAH RU spécifique sur le centre-ville d'Évreux et un dispositif sur l'ensemble des communes du territoire communautaire. Le prestataire intervient depuis la rentrée en accueillant et en conseillant les propriétaires.

Toutefois, pour que les aides définies dans le cadre de la convention soient versées par EPN et la Ville d'Évreux, il est nécessaire que des règlements soient approuvés en Conseil. À l'échelle de toute l'agglomération, ce sont plus de 500 logements qui pourront être accompagnés par l'ensemble des partenaires. EPN et la Ville d'Évreux ont ciblé leur financement vers des actions jugées prioritaires. Par ailleurs, l'Agglomération prend à sa charge les frais de montage d'AMO qui ne sont pas répercutés sur les propriétaires.

Pour l'OPAH RU du centre-ville d'Évreux, sur cinq ans, les logements ciblés sont répartis selon quatre thématiques :

- thématique bénéficiant d'aides versées par la Ville pour une enveloppe de 115 000 € caractéristique du volet RU demandée dans le cadre du programme Action Cœur de ville :
  - la réhabilitation des parties communes de quatre immeubles ;
  - la modernisation du parc de la Reconstruction (création de deux ascenseurs et restructuration de trois logements) ;
- thématique bénéficiant d'aides d'EPN :
  - la remise à niveau des logements occupés (énergie, autonomie, travaux lourds, dégradations) ;
  - la création d'une nouvelle offre de logement avec la remise sur le marché de logements vacants (42 logements).

Si les aides de la Ville interviennent sur des axes qui lui sont propres, les aides de l'Agglomération sont mobilisées sur des projets où les financeurs interviennent moins ou pour des objectifs qui apparaissent prioritaires pour l'attractivité du centre-ville.

L'OPAH de territoire est aussi sur cinq ans. L'objectif est de 238 logements eux aussi répartis en quatre thématiques :

- la performance énergétique ;
- l'adaptation des logements à l'âge et au handicap ;
- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- la lutte contre la vacance.

Un dossier pourra cumuler différentes subventions et primes selon la nature des travaux réalisés. Les dossiers seront soumis à délibération pour l'attribution des aides. Il est attendu, en 2024, une évolution réglementaire nationale qui pourrait avoir un impact sur les règlements.

Il est donc demandé de voter ce règlement, M. le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Règlement important pour nos territoires. Mme Leseigneur ne prend pas part au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **APPROUVE (Mme LESEIGNEUR ne prend part ni aux débats ni au vote) le règlement d'attribution des aides de l'OPAH-RU et APPROUVE le règlement d'attribution des aides de l'OPAH de territoire.***

---

## 23 - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs d'EPN – Adoption

**M. Guy LEFRAND**

Enfin, vous allez, M. Bernard, nous expliquer le PPGDLSID, s'il vous plaît.

**M. Franck BERNARD**

Non, non, pas du tout.

**M. Guy LEFRAND**

Bah si !

**M. Franck BERNARD**

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs – ce fameux PPGDLSID – vise à répondre aux objectifs généraux de la réforme des attributions des logements locatifs sociaux, initiés par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renouvelé (la fameuse loi ALUR).

Concernant le PPGDLS...

**M. Guy LEFRAND**

Ah, tu vois que ce n'est pas si facile !

**M. Franck BERNARD**

Les objectifs de la réforme concourent à :

- une meilleure lisibilité dans le parcours du demandeur ;
- une plus grande efficacité dans le traitement de la demande ;
- une plus grande équité dans le système d'attribution des logements.

Dans le contenu de ce plan, des actions sont définies pour répondre aux axes de la réforme tout en tenant compte de la structuration du territoire et des caractéristiques de la demande de logement social. Le contenu du plan est :

- le service d'information et d'accueil du demandeur ;
- l'enregistrement et la gestion partagée de la demande de logement social ;
- l'organisation collective du traitement de la demande des ménages en difficulté ;
- la mise en œuvre d'un système de cotation de la demande de logement à l'échelle du territoire ;
- la coordination et le suivi de ce plan.

Évreux Portes de Normandie coordonnera et assurera le suivi de la mise en œuvre du plan sous l'égide de la conférence intercommunale du logement. À l'issue de la période de consultation fixée par la loi à deux mois (du 1<sup>er</sup> août 2023 au 30 septembre 2023), sans remarque des communes, leur avis est réputé favorable. M. le Préfet de l'Eure a émis un avis favorable par décision rendue le 29 novembre 2023. La Conférence intercommunale du logement, réunie le 24 novembre 2023, a émis un avis favorable. Il est donc demandé d'adopter ce plan.

**M. Guy LEFRAND**

Présenté comme ça, vous êtes forcément d'accord. Bravo Franck car tous ces sujets ne sont pas simples et M. Bernard gère cela d'une main de maître. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ DÉCIDE, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant dans les tableaux ci-après, pour un montant total proposé de 4 752 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.*

---

**24 - Contrat de ville - 3ème phase de programmation 2023 - Attribution de subventions**

**Le cadre d'intervention**

**M. Guy LEFRAND**

M. Ettazaoui.

**M. Driss ETTAZAOU**

Merci Président. 4 752 €, c'est le montant de la subvention que nous proposons d'octroyer à deux opérateurs : l'association Conceptic pour naviguer vers l'intelligence artificielle et l'association Fusion'elles pour soutenir la parentalité.

**M. Guy LEFRAND**

Contre ? Abstention ? Très bien.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ DÉCIDE, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 4 752 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.*

- FUSION'ELLES : 1 500 €
- CONCEPTIC : 3 252 €

## 25 - Cohésion sociale - 3ème phase de programmation 2023

### M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. Boreggio. C'est normalement M. Derrar qui présente ces dossiers mais comme il est Président de la Régie des quartiers, il ne prendra pas part au vote et c'est donc présenté par M. Boreggio.

### M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président. Bonsoir mes chers collègues. C'est avec plaisir que je remplace mon ami Mohamed. Je vais vous parler de la troisième phase de programmation pour cette année 2023 sur la cohésion sociale et territoriale. Les crédits d'EPN destinés à assurer le financement pour cette programmation s'élèvent à 149 065 €. Les dernières phases ont permis d'accompagner 21 actions sur l'ensemble de notre territoire en octroyant déjà 121 715 € de subvention. Suite à cette précision et à la redéfinition des projets, il est proposé une troisième phase avec quatre actions différentes pour un montant total de 27 350 €. Il s'agit d'un chantier jeunes à Saint-Sébastien-de-Morsent ; un atelier parents enfants également à Saint-Sébastien ; une action jeunes et un espace de vie sociale pour la Ville d'Évreux.

### M. Guy LEFRAND

Tout se passe à Saint-Sé.

### M. Sylvain BOREGGIO

Oui, c'est le cœur de nos actions.

### M. Guy LEFRAND

Et de nos dépenses.

### M. Sylvain BOREGGIO

Et de nos dépenses, oui !

### M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ DÉCIDE (M. DERRAR ne prend part ni au débat ni au vote) au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 27 350 €, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.*

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif action	Coût total du projet	Part EPN 2022	Part EPN
1	Régie des Quartiers	Saint Sébastien de Morsent	<b>Chantier Jeunes Saint Sébastien de Morsent</b> CDD de 7 jours proposés à des jeunes de plus de 16 ans, dans le cadre de chantiers effectués sur le patrimoine local, pendant les périodes de vacances scolaires.	4 135 €	7 000 € (2022) 8 000 € (1ère phase 2023)	4 000 €
2	Saint Sébastien de Morsent	Saint Sébastien de Morsent	<b>Ateliers Parents-Enfants</b> Mise en place d'ateliers Parents-enfants (3-10 ans) tous les Samedis	5 500 €	NP	2 200 €
3	Saint Sébastien de Morsent	Saint Sébastien de Morsent Caugé	<b>Actions Jeunes</b> Offre de temps dédiés à l'accueil des 14-25 ans tous les mercredis et 1 vendredi par mois. Actions travaillées en concertation avec les jeunes et les partenaires, dans les domaines de l'accès à l'emploi et la formation, la prévention, les sorties culturelles et sportives, les activités physiques et les loisirs	20 000 €	NP	4 150 €

4	MJC	Centre-Ville d'Evreux	<b>Espace de Vie Sociale</b> Aide au démarrage Mise en œuvre d'un projet social à destination des habitants du Centre-Ville d'Evreux	En attente d'éléments	NP	17 000 € Sous réserve de dépôt de la demande
---	-----	-----------------------	--	-----------------------	----	---

**26 - Commune d'ÉVREUX - Rue de la Côte Blanche - Constitution d'une servitude pour le passage d'un réseau d'assainissement collectif public**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. Dossang.

**M. Guy DOSSANG**

Merci M. le Président. Bonsoir mes chers collègues. La première délibération concerne la constitution d'une servitude de passage d'un réseau d'assainissement collectif public rue de la Côte-Blanche. Il est actuellement exploité par EPN sur une parcelle appartenant à la société Génération qui construit une résidence pour personnes âgées. Afin de régulariser l'occupation du terrain pour cet ouvrage dont l'emprise est de 824 m, EPN, le propriétaire et l'exploitant se sont accordés sur la constitution d'une servitude réelle et partielle, consentie à une indemnisation à hauteur de 2 472 € soit 3 F le mètre carré.

**M. Guy LEFRAND**

Euros. Nous ne sommes plus en franc.

**M. Guy DOSSANG**

J'ai dit franc !

**M. Guy LEFRAND**

Trois francs le mètre carré ! Tu vois, nous sommes au moins deux à t'écouter. Merci. Pas de sujet, je suppose, sur cette délibération. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **APPROUVE** la constitution d'une servitude pour la passage d'un réseau d'assainissement collectif public, d'une emprise d'environ 824m<sup>2</sup> et 206m environ de conduite, grevant la parcelle cadastrée en section BX n°630 sise rue de la Côte Blanche à Evreux, au profit de la Communauté d'Agglomération d'EPN ; **DIT** que cette servitude est consentie à une indemnité à la Société Génération, à hauteur de 3€/m<sup>2</sup> soit 2 472 €, tous les frais devant intervenir à cet acte étant à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération*

**27 - Règlements de service Eau Potable, Assainissement et Assainissement non collectif – Modification**

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons sur le règlement du service de l'eau.

**M. Guy DOSSANG**

Il y avait longtemps.

**M. Guy LEFRAND**

Oui.

**M. Guy DOSSANG**

Afin de faciliter l'approbation et la gestion des évolutions de la réglementation relative à l'eau et à l'assainissement, les élus d'EPN ont souhaité avoir un regroupement annuel de ces évolutions pour une modification unique, sauf exception.

En résumé, il y a trois petites choses :

- au niveau de l'eau et de l'assainissement collectif, les principales modifications portent sur l'obligation d'être contacté pour la fermeture d'un branchement en cas de non-réponse après mise en demeure non récupérée ;
- pour l'assainissement collectif, c'est l'intégration des modalités de calcul du forfait puits non définies jusqu'alors ;
- pour l'assainissement non collectif, c'est la clarification de l'application des pénalités entre propriétaire et occupant.

Vous avez dans la délibération toutes les fiches avec les impacts. Ces évolutions ont été présentées et discutées en commission consultative des services publics locaux avec un avis favorable avec le souhait que pour la disposition concernant la fermeture physique d'un branchement en cas de non-abonnement pendant 10 ans, le particulier puisse bénéficier d'un tarif préférentiel. Il est proposé dans ce cas de porter à 35 % la participation du service sur le coût du nouveau branchement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des remarques sur ce sujet ? Nous sommes sur des délibérations très techniques ce soir. Pas de remarque particulière. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?  
Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ DÉCIDE la modification des règlements de service eau, assainissement collectif et assainissement non collectif et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER tout document à intervenir.*

---

## **28 - RPQS Eau, Assainissement et Assainissement non collectif 2022– Approbation**

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec le rapport sur le prix et la qualité de l'eau.

**M. Guy DOSSANG**

Le RPQS 2022. Depuis l'exercice 2020, le cadre de présentation national est utilisé pour permettre une prise de connaissance standardisée et simplifiée pour tous les usagers, quelles que soient la collectivité et la compétence. Depuis 2021, les services ont été regroupés en deux entités, Nord et Sud, en eau comme en assainissement collectif.

Les faits marquants de ce rapport :

- la conformité sanitaire de l'eau distribuée est de 100 % en bactériologie et physico-chimie ;
- la durée de désendettement rediminue malgré des emprunts en hausse, signe d'une meilleure épargne, passant de 5,3 ans à 4,7 ans ;
- le rendement de réseau remonte nettement à 67 % sur le Nord et le Sud.

Concernant l'assainissement collectif :

- la conformité d'évacuation des boues, de collecte des effluents, de traitement d'épuration des eaux est de 100 %, Nord et Sud ;
- la durée de désendettement remonte à 13,7 ans. Malgré des recettes en hausse, elle reste très au-dessus de la valeur guide de huit ans. Les charges d'énergie, de réactifs et de fournitures en forte hausse dégradent l'épargne brute.

Pour l'eau comme pour l'assainissement collectif, le tarif EPN est maintenant unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, ce sont 294,05 € TTC en eau et 361,80 € en assainissement collectif. Concernant le SPANC, on note un maintien de l'activité de contrôle à un assez haut niveau, lié à un lancement des contrôles de bon fonctionnement qui compense la baisse des contrôles de ventes et autres contrôles.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Gilles.

**M. Hervé GILLES**

J'ai juste une question. Pour le tarif eau, c'est hors abonnement ?

*Propos hors micro de Roger Albenque.*

**M. Hervé GILLES**

Cela veut dire oui, ça ?

**M. Guy LEFRAND**

Roger t'a répondu. Merci. *Réponse hors micro de Roger Albenque.*

**M. Guy LEFRAND**

Merci Roger pour ces précisions. Il faut l'approuver. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ APPROUVE le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2022 des Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non collectif. Ce rapport sera mis à la disposition du public au siège d'EPN ainsi que dans les mairies des communes membres d'EPN*

---



## 29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2024

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. Dossang.

**M. Guy DOSSANG**

Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2024. L'année 2023 a encore connu des hausses importantes des coûts d'énergie, de réactifs et de fournitures. Les coefficients de révision des marchés de prestations de service, à titre d'exemple, ont augmenté respectivement de 9 % et 14 % en eau et en assainissement collectif. Plus encore, les taux d'intérêt ont évolué et génèrent des dépenses supplémentaires de 400 000 € sur le budget assainissement. Il est donc proposé d'augmenter les tarifs de 4,5 %, taux inférieur à l'inflation. Il est souhaitable de ne pas laisser s'éroder la capacité d'investissement des budgets eau et assainissement et surtout de permettre l'atteinte de l'équilibre recettes et dépenses, obligatoire pour ces budgets annexes. Il est donc proposé de fixer les tarifs eau et assainissement selon la même trajectoire que le bordereau de prestations EPN qui reste inférieur à l'inflation, soit 4,5 % de hausse. Ceci représente, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, une hausse de 10 € en eau et de 15 € en assainissement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Si cela vous intéresse, mes chers collègues, je vous invite à prendre connaissance du rapport du CESE qui vient d'être publié (novembre 2023) qui est très intéressant sur les difficultés à venir sur l'alimentation en eau potable dans lequel il insiste notamment sur la nécessité d'anticiper l'inéluctable augmentation des tarifs des services de l'eau potable. Nous pouvons vous le faire passer si cela vous intéresse. Il s'agit d'un avis du CESE sur l'eau potable. Il s'agit d'un sujet important. M. Maillard.

**M. Jean-Marie MAILLARD**

J'aurai une question. Dans la délibération, nous voyons que le taux de rendement des réseaux s'est amélioré sur l'année 2022. En 2023, nous avons augmenté le budget d'investissement. Au travers de l'harmonisation et de l'augmentation des tarifs, l'enveloppe investissement a été augmentée. Je voudrais simplement savoir si le budget investissement a été réalisé dans sa globalité ou est-ce qu'il a été, je ne sais pas, à hauteur de 70 % ? Il s'agit de savoir si nous sommes réellement en capacité d'améliorer réellement ce réseau.

**M. Guy DOSSANG**

Nous avons continué de l'améliorer. Nous vous enverrons les chiffres exacts de l'investissement.

**M. Guy LEFRAND**

Nous n'avons pas encore les résultats définitifs mais Sylvain Boreggio me dit que nous sommes à plus de 90 %.

**M. Jean-Marie MAILLARD**

D'accord. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Didier Crétot.

**M. Didier CRETOT**

Nous voyons que le prix de l'eau augmente encore de 4,5 %. Même si pour 120 m<sup>3</sup>, cela ne représente que 10 et 15 €, je crois qu'il faudrait tout de même que nous nous interroguions sur les dispositifs qui existent où les premiers mètres cubes sont gratuits, ceux qui sont considérés comme étant la base nécessaire pour une hygiène. J'ai lu dans la presse que des communes avaient mis les 20 premiers mètres cubes gratuits pour tout le monde et un tarif qui augmente, en revanche, pour les gros consommateurs. Je pense que cela mériterait que nous y réfléchissions un jour. Cela assure un minimum pour les gens qui en ont besoin.

**M. Guy LEFRAND**

Effectivement, nous n'allons pas gérer le dossier aujourd'hui mais il s'agit d'un débat intéressant. Je trouve qu'il serait bien à un moment ou un autre que vous le meniez peut-être en commission de travail. C'est une bonne idée.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **FIXE (moins 8 voix contre) les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif pour 2024 ainsi qu'il suit et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document nécessaire à l'exécution de cette décision :***

**1 - Tarifs d'eau potable appliqués en 2024**

**1.1 Communes dont la compétence est directement assurée par EPN :**



	Distribution eau potable (collectivité)		Taxes et redevances			Prix du m3 TTC pour une facture de 120 m3
	Abonnement part fixe DN 15 en €/an	Prix de l'eau en €/m3	Préservation de la ressource en €/m3	TVA	Redevance pollution domestique en €/m3	
Toute commune	58.02	1.45	0.09	5.50%	0.38	2.536

Abonnements	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	58,02 €
Part fixe annuelle 20mm	120,67 €
Part fixe annuelle 30mm	188,41 €
Part fixe annuelle 40mm	254,62 €
Part fixe annuelle 60mm	537,68 €
Part fixe annuelle 80mm	603,49 €
Part fixe annuelle 100mm	713,21 €
Part fixe annuelle 150mm	822,94 €
Part fixe annuelle 200mm	1 006,74 €

1.2 Communes dont la compétence Eau potable est assurée par des syndicats mixtes :  
Pour les communes de Croth, Garennes sur Eure, L'Habit, La couture Boussey, Mouettes les tarifs sont déterminés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure. Pour les communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Muzy, Saint Germain sur Avre, Saint Laurent des Bois les tarifs sont déterminés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Paquetterie.

## 2 - Tarifs de l'assainissement appliqués en 2024

	Assainissement collectif (collectivité)		Taxes et redevances		Prix du m3 TTC pour une facture de 120 m3
	Abonnement part fixe en €/an	Prix de l'assainissement en €/m3	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m3	
Toute commune	0.00	2.96	0%	0.185	3.145

## 30 - Programme de restauration des mares - Convention de travaux – Modification

### M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. Alory.

### M. Christophe ALORY

Bonsoir chers collègues. Je vous propose de modifier la convention qui lie EPN et une commune qui souhaite effectuer des travaux de restauration de mare. Une convention type signée entre EPN et une commune membre de l'EPCI ayant une mare à restaurer a été validée précédemment. Compte tenu d'imprévus rencontrés récemment, il est proposé d'ajouter un article autorisant les avenants. Ces derniers ne pourront pas modifier la nature des travaux ni les responsabilités et les engagements de chacun. Le reste de la convention et les annexes restent inchangés. C'est juste technique.

### M. Guy LEFRAND

OK. Il n'y a pas de sujet, je suppose, là-dessus, mes chers collègues. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

☞ **VALIDE** l'ajout d'un article à la convention type du programme « MARE » comme suit :  
« Article 13 : Avenant : Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci

précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet de la convention, défini à l'article 1 ainsi que les responsabilités et engagements de chacune des parties, définis aux articles 5 et 6. » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions, et les avenants, du programme « Mare » avec les communes membres d'EPN suivant la convention type jointe, ainsi que son annexe

---

### 31 - Mouettes - Restauration de la Bonne mare - Avenant à la convention

**M. Guy LEFRAND**

De ce fait, avenant à la convention pour Mouettes et ensuite pour Saint-André.

**M. Christophe ALORY**

Tout à fait. Nous avons deux avenants à des conventions. Lors des travaux de restauration de la mare de Mouettes, nous avons rencontré quelques difficultés. Nous avons dû mettre des embranchements supplémentaires, ce qui a généré une augmentation du prix des travaux qui est passé de 26 900 à pratiquement 42 000 € et surtout le reste à charge de la commune est passé à 8 311 €. Nous avons l'accord du maire de Mouettes. Il n'y a aucun problème de ce côté-là. Il n'est pas là en plus.

**M. Guy LEFRAND**

J'espère tout de même. Il n'est pas là aujourd'hui. Cela tombe bien. Cela veut dire qu'il est d'accord.

**M. Christophe ALORY**

Même problème sur une mare de Saint-André où nous avons un reste à charge qui a augmenté pour la commune avec une différence de 483 €. Le maire est d'accord.

**M. Guy LEFRAND**

Il est là. Délibération 31 : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention entre EPN et Mouettes pour la restauration de la Bonne Mare (n°27419\_1).

---

### 32 - Saint André de l'Eure - Restauration mare de Batigny - Avenant à la convention

**M. Guy LEFRAND**

Vous permettez : les deux ont été présentés en même temps mais je les fais voter séparément.

Merci. Délibération 32 : même vote. Merci mes chers collègues.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention entre EPN et Saint André de l'Eure pour la restauration de la mare de Batigny (n°27507\_10).

---

### 33 – Label « Territoire Engagé pour la Nature » en Normandie - Candidature d'EPN

**M. Guy LEFRAND**

Délibération n° 33.

**M. Christophe ALORY**

Chers collègues, cette délibération concerne le label « Territoire engagé pour la nature ». Ce label vise à reconnaître les collectivités candidates qui font de la prise en compte de la biodiversité un axe majeur de leur développement. EPN a ainsi obtenu ce label pour la période 2021–2023. Je vous demande donc l'autorisation de poursuivre et de demander de nouveau ce label pour la période 2024-2026.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition, je suppose, pour ce dossier. Pas d'abstention. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire,

☞ **AUTORISE** l'engagement d'EPN dans le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » en Normandie pour la période 2024-2026 ; **VALIDE** la constitution du dossier de candidature 2024 comportant 3 fiches actions :

- FICHE projet **CONNAISSANCE** - Approfondissement des connaissances de la Trame Verte, Bleue et noire d'EPN ;
  - FICHE projet **GESTION DE TERRITOIRE** - Améliorer la mosaïque de milieux naturels pour favoriser les continuités écologiques ;
  - FICHE projet **MOBILISATION ACTEURS TERRITOIRE** : Développer une dynamique territoriale pour l'implantation d'un maillage de haies ;
- et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à **SIGNER** tous documents relatifs à ce dispositif.
- 

### **34 - Étude Trame Verte, Bleue et noire - Plan de financement - Demande de subvention Région/FEDER**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier n° 34.

**M. Christophe ALORY**

Il s'agit d'une demande de subvention fonds FEDER pour le financement de la trame verte, bleue et noire. EPN a répondu à un appel à projets de la Région qui propose de financer une partie de la trame verte, bleue et noire. Nous avons déposé un dossier au mois de juin. La Région nous a appelés il y a trois semaines à peu près pour nous demander de passer cette convention afin de pouvoir nous accorder une subvention qui devrait s'élever à 51 343 €.

**M. Guy LEFRAND**

Là, nous sommes plutôt favorables. Personne ne s'oppose à ce que nous touchions de l'argent ?  
Merci.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

☞ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant qui intègre l'obtention d'une subvention de la part de la région Normandie en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

<b>Coût total de l'étude</b>	<b>133 310 € HT</b>
<b>EPN</b>	<b>34 716,60 € HT</b>
<b>Agence de l'Eau Seine-Normandie</b>	<b>42 000 € HT</b>
<b>ACTEE</b>	<b>5 250 € HT</b>
<b>Région Normandie/FEDER</b>	<b>51 343,40 € HT</b>

De plus, EPN inclura dans la demande de subvention la prise en charge de 7% des coûts justifiés de la seconde phase, correspond aux coûts indirects liés à la gestion administrative des dossiers. En outre, la demande prendra en compte les actualisations/révisions de prix du marché ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document lié à l'obtention d'aides financières dans le cadre de l'étude Trame Verte, Bleue et noire ; **APPROUVE** l'état d'avancement de l'étude Trame Verte, Bleue et noire et **AUTORISE** sa poursuite.

---

### **35 - Protection sociale - Prévoyance maintien de salaire – Participation employeur**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, est un peu complexe. Nous l'avons déjà abordé hier car cela concerne également la commune d'Évreux. Il existe pour nos agents une prévoyance maintien de salaire. Celle-ci est facultative. C'est donc sur la volonté de chaque agent d'adhérer. Actuellement, sur les 2 400 agents de nos collectivités, 600 ont adhéré à cette garantie maintien de salaire. Celle-ci faisait partie d'un groupement de commande que nous avons avec le Centre de Gestion de l'Eure. Ce dernier, dans sa grande bienveillance, a décidé de supprimer ce contrat de groupe pour la raison suivante : augmentation de 52 % des cotisations demandées par l'assurance concernée. Suite à un débat que nous avons eu hier en Conseil municipal, j'ai adressé aujourd'hui aux conseillers municipaux d'Évreux le courrier du Centre de Gestion du mois d'octobre ainsi que la réponse que je lui ai faite. Je vous proposerai éventuellement de vous adresser la même.

La difficulté est que le Centre de Gestion nous a prévenus au mois d'octobre qu'il ne s'en occupait plus. Nous n'avons plus le temps nécessaire pour lancer un appel à candidatures pour faire nous-mêmes un contrat de groupe pour nos propres agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela fait que nous ne pourrions proposer un contrat de groupe à nos agents, pour ceux qui le souhaitent, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est donc nécessaire que chaque agent désormais qui le souhaite demande lui-même un contrat à une assurance ou à une mutuelle. Cela ne posait pas trop de problèmes, notamment parce que la MNT (la mutuelle des territoriaux) était sur les rangs. Sauf que contrairement à ce qu'elle nous avait annoncé, elle nous a indiqué il y a quelques jours qu'il y aurait une carence d'un an. En gros, on propose aux agents de payer mais de ne pas être couverts. Heureusement, il y a encore quelques mutuelles, deux ou trois, qui, pour l'instant, ne sont pas revenues sur cette carence. La délibération qui vous est proposée ce soir est de continuer à accompagner nos agents comme nous le faisons à raison de quatre euros par mois pour pouvoir continuer à avoir cette garantie de maintien de salaire à titre individuel. Bien évidemment, nous nous engageons et nous aurons l'occasion d'en débattre et de délibérer pour créer notre propre contrat de groupe pour nos agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il s'agit d'un comportement pas très agréable du Centre de Gestion qui met en difficulté nos agents sans nous avoir prévenus.

**M. Franck BERNARD**

Nous avons la même chose.

**M. Guy LEFRAND**

Saint-André a la même chose. Tous ceux qui avaient adhéré au contrat de groupe du Centre de Gestion se retrouvent dans cette situation. Ce n'est pas nous qui sommes en difficulté mais nos agents. Ce n'est pas très humain, comme comportement. Pas d'opposition, je suppose, à ce que nous continuions à les accompagner ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **DECIDE** de permettre à la collectivité de prendre en considération le principe de participation employeur pour les agents territoriaux en activité, quel que soit leur statut, relevant d'un contrat de prévoyance labellisé pour une période d'un an ; **FIXE** un niveau de participation forfaitaire mensuelle brute de 4 € par agent et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.*

---

### **36 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents**

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents. Je vous rappelle qu'il s'agit d'agents qui sont déjà là. Cela concerne six agents sur des postes qui existent aujourd'hui. Il est donc proposé de les garder pendant trois ans puisque ce sont des gens que nous avons envie de conserver. Il y a notamment des agents qui sont de nationalité étrangère et que nous ne pouvons donc pas titulariser. C'est donc la raison pour laquelle il vous est proposé ces accompagnements qui permettent de fidéliser nos agents tout en les protégeant. Pas d'opposition, je suppose. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **AUTORISE** :*

*Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Facilitateur de clauses sociales (poste n°10203) afin d'effectuer les fonctions de facilitateur de clauses sociales, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade rédacteur territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).*

*Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Chargé de coopération globale petite enfance (poste n°40728) afin d'effectuer les fonctions de chargé de coopération globale petite enfance, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe territorial (IB min 401 – IB max 638 / IM min 371 – IM max 534).*



*Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien SPANC (poste n°40728) afin d'effectuer les fonctions de technicien, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).*

*Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'aide cuisinier (poste n°28414) afin d'effectuer les fonctions d'aide cuisinier, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).*

*Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'assistant éducatif (poste n°36062) afin d'effectuer les fonctions d'assistant éducatif, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).*

*Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'assistant éducatif (poste n°28306) afin d'effectuer les fonctions d'assistant éducatif, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur de jeunes enfants (IB min 444 – IB max 714 / IM min 390 – IM max 592).*

**et INSCRIT les crédits nécessaires au budget.**

---

### **37 - Clôture budgets de zones LB1, LB2, Droisy, La fosse au buis et Vallot**

**M. Guy LEFRAND**

M. Boreggio, nous avons parlé de la clôture administrative de certaines zones et maintenant vous allez clôturer les budgets.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci M. le Président. En effet, pour faire suite à la délibération présentée tout à l'heure par Xavier, il vous est proposé la clôture des budgets du lot 801 (Long Buisson 2, la Fosse au buis à Saint-Sébastien, la zone du Vallot à Arnières-sur-Iton et la zone des Vignes à Droisy). Comme précisé tout à l'heure par Xavier, l'ensemble des parcelles dont EPN reste propriétaire (voirie, espaces verts, bassins) sont rachetées par le budget principal et les écritures seront faites en conséquence avec des émissions de mandats et de titres.

**M. Guy LEFRAND**

Cela va nous permettre de simplifier tous nos budgets et notamment de ne plus avoir tous ces budgets de zone que nous avons depuis des années et des années. Il s'agit de zones qui sont désormais terminées. Cela nous permet d'être plus clairs et plus pragmatiques. Pas d'opposition, je suppose, là-dessus. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2023 des budgets de zones LB1, LB2, Droisy, La Fosse au buis et Vallot, dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Madame la comptable assignataire à procéder à toutes écritures d'ordre non budgétaires se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2023 de ces budgets de zones*

---

### **38 - Attributions de compensations 2023 - Approbation du montant définitif**

**M. Guy LEFRAND**

Montant définitif des attributions de compensations 2023.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Sur cette année 2023, il y a de petites modifications concernant l'intégration de SICOSSE au sein d'EPN. Quelques communes qui étaient adhérentes au SICOSSE ont subi quelques modifications de leurs attributions de compensation puisque nous avons déduit leurs cotisations. Les montants définitifs ont été validés. Les répartitions ont été faites tout au long de cette année. Il vous est proposé de valider définitivement ces attributions de compensation pour cette année 2023.

## M. Guy LEFRAND

Pas de sujet. Pas d'opposition. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **ADOpte** les attributions de compensation définitives 2023 selon le tableau récapitulatif suivant :

COMMUNES	Attributions de compensation définitives 2023	
	A percevoir	A verser
ACON		12 202,03 €
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE		126 814,54 €
ARNIERES-SUR-ITON	- 1 358,42 €	
AUTHIEUX (LES)		23 091,07 €
AVIRON		10 054,23 €
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)		48 857,94 €
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)		13 317,95 €
BOIS-LE-ROY		94 274,31 €
BONCOURT		3 015,53 €
BOULAY-MORIN (LE)		16 964,80 €
BRETAGNOLLES		12 517,81 €
CAUGE		13 539,48 €
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE		14 177,99 €
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)		19 429,48 €
CHAVIGNY-BAILLEUL		42 224,48 €
CIERREY		18 167,07 €
COUDRES		30 978,78 €
COURDEMANCHE		15 873,53 €
COUTURE BOUSSEY (LA)		317 321,98 €
CROTH		115 862,79 €
DARDEZ		1 021,69 €
DROISY		- €
EMMALEVILLE		18 573,29 €
EPIEDS		23 242,54 €
EVREUX		14 409 048,98 €
FAUVILLE		75 478,27 €
FONTAINE-SOUS-JOUY	- 6 908,00 €	
FORET-DU-PARC (LA)		31 815,87 €
FOUCRAINVILLE		6 211,62 €
FRESNEY		32 804,95 €
GARNNES-SUR-EURE		350 220,66 €
GAUCIEL		14 464,88 €
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		42 454,39 €
GRAVIGNY		687 201,80 €
GROSSOEUVRE		135 933,03 €
GUICHAINVILLE		223 448,64 €
HABIT (L')		43 924,58 €
<b>Sous-totaux des attributions de compensation définitives - 2023 (a)</b>	<b>- 8 266,42 €</b>	<b>17 044 530,98 €</b>

COMMUNES	Attributions de compensation définitives 2023	
	A percevoir	A verser
HUEST		32 263,86 €
ILLIERS-L'EVEQUE		43 662,34 €
IRREVILLE		11 030,86 €
JOUY-SUR-EURE	- 3 475,00 €	
JUMELLES		17 325,75 €
LIGNEROLLES		23 033,44 €
MARCILLY-LA-CAMPAGNE		29 226,18 €
MARCILLY-SUR-EURE		245 002,21 €
MESNIL-FUGUET (LE)		2 859,04 €
MESNIL-SUR-L'ESTREE		108 300,07 €
MISEREY		52 873,37 €
MOISVILLE		- €
MOUETTES		42 559,30 €
MOUSSEAUX-NEUVILLE		68 129,13 €
MUZY		24 279,16 €
NORMANVILLE		191 373,78 €
PARVILLE		12 876,53 €
PLESSIS-GROHAN (LE)		23 702,29 €
PREY		129 502,51 €
REUILLY		17 649,49 €
SACQUENVILLE		41 984,21 €
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE		933 558,02 €
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY		12 338,24 €
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES		1 590,77 €
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE		39 783,33 €
SAINT-LAURENT-DES-BOIS		26 340,68 €
SAINT-LUC		4 147,61 €
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE		216,93 €
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT		501 619,42 €
SAINT-VIGOR		5 899,62 €
SASSEY		3 830,70 €
SEREZ		11 123,18 €
TOURNEVILLE		4 087,34 €
TRINITE (LA)		1 835,13 €
VAL-DAVID (LE)		21 575,44 €
VENTES (LES)		18 146,10 €
VIEIL EVREUX (LE)		154 416,89 €
<b>Sous-totaux des attributions de compensation définitives - 2023 (b)</b>	<b>- 3 475,00 €</b>	<b>2 858 142,92 €</b>
<b>Totaux des attributions de compensation définitives 2023 (a)+(b)</b>	<b>- 11 741,42 €</b>	<b>19 902 673,90 €</b>

## 39 - Attributions de compensation provisoires 2024

### M. Guy LEFRAND

Dans la même veine, les AC provisoires pour 2024.

### M. Sylvain BOREGGIO

En effet. Avant que nous puissions voter les définitives et pour pouvoir continuer à vous verser ces AC par douzième, il vous est proposé de reprendre les mêmes éléments de 2023 en attendant d'éventuelles modifications mais il semblerait qu'il n'y en ait pas sur l'année 2024.

### M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition, je suppose, là-dessus. Cela permet le fonctionnement de nos différentes collectivités. Adopté.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

☞ **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles telles qu'elles figurent ci-après ; **AUTORISE** le Président d'EPN à les notifier aux 74 communes membres et **PROCEDE** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12<sup>e</sup>



COMMUNES	Attributions de compensation provisoires 2024	
	A percevoir	A verser
ACON		12 202,03 €
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE		126 814,54 €
ARNIERES-SUR-ITON	- 1 358,42 €	
AUTHIEUX (LES)		23 091,07 €
AVIRON		10 054,23 €
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)		48 857,94 €
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)		13 317,95 €
BOIS-LE-ROY		94 274,31 €
BONCOURT		3 015,53 €
BOULAY-MORIN (LE)		16 964,80 €
BRETAGNOLLES		12 517,81 €
CAUGE		13 539,48 €
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE		14 177,99 €
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)		19 429,48 €
CHAVIGNY-BAILLEUL		42 224,48 €
CIERREY		18 167,07 €
COUDRES		30 978,78 €
COURDEMANCHE		15 873,53 €
COUTURE BOUSSEY (LA)		317 321,98 €
CROTH		115 862,79 €
DARDEZ		1 021,69 €
DROISY		- €
EMMALEVILLE		18 573,29 €
EPIEDS		23 242,54 €
EVREUX		14 409 048,98 €
FAUVILLE		75 478,27 €
FONTAINE-SOUS-JOUY	- 6 908,00 €	
FORET-DU-PARC (LA)		31 815,87 €
FOUCRAINVILLE		6 211,62 €
FRESNEY		32 804,95 €
GARENNES-SUR-EURE		350 220,66 €
GAUCIEL		14 464,88 €
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		42 454,39 €
GRAVIGNY		687 201,80 €
GROSSEUVRE		135 933,03 €
GUICHAINVILLE		223 448,64 €
HABIT (L')		43 924,58 €
<b>Sous-totaux des attributions de compensation provisoires - 2024 (a)</b>	<b>- 8 266,42 €</b>	<b>17 044 530,98 €</b>

COMMUNES	Attributions de compensation provisoires 2024	
	A percevoir	A verser
HUEST		32 263,86 €
ILLIERS-L'EVEQUE		43 662,34 €
IRREVILLE		11 030,86 €
JOUY-SUR-EURE	- 3 475,00 €	
JUMELLES		17 325,75 €
LIGNEROLLES		23 033,44 €
MARCILLY-LA CAMPAGNE		29 226,18 €
MARCILLY-SUR-EURE		245 002,21 €
MESNIL-FUGUET (LE)		2 859,04 €
MESNIL-SUR-L'ESTREE		108 300,07 €
MISEREY		52 873,37 €
MOISVILLE		- €
MOUETTES		42 559,30 €
MOUSSEAU-NEUVILLE		68 129,13 €
MUZY		24 279,16 €
NORMANVILLE		191 373,78 €
PARVILLE		12 876,53 €
PLESSIS-GROHAN (LE)		23 702,29 €
PREY		129 502,51 €
REUILLY		17 649,49 €
SACQUENVILLE		41 984,21 €
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE		933 558,02 €
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY		12 338,24 €
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES		1 590,77 €
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE		39 783,33 €
SAINT-LAURENT-DES-BOIS		26 340,68 €
SAINT-LUC		4 147,61 €
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE		216,93 €
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT		501 619,42 €
SAINT-VIGOR		5 899,62 €
SASSEY		3 830,70 €
SEREZ		11 123,18 €
TOURNEVILLE		4 087,34 €
TRINITE (LA)		1 835,13 €
VAL-DAVID (LE)		21 575,44 €
VENTES (LES)		18 146,10 €
VIEIL EVREUX (LE)		154 416,89 €
<b>Sous-totaux des attributions de compensation provisoires - 2024 (b)</b>	<b>- 3 475,00 €</b>	<b>2 858 142,92 €</b>
<b>Totaux des attributions de compensation provisoires 2024 (a)+(b)</b>	<b>- 11 741,42 €</b>	<b>19 902 673,90 €</b>

## 40 - Exercice 2023 - Décision modificative n° 2

**M. Guy LEFRAND**

La décision modificative n° 2 sur 2023 ; la dernière, du coup.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Oui, ce sera la dernière décision modificative. Elle porte sur plusieurs points : le premier que nous avons évoqué longuement tout à l'heure est la recette reçue de Mac Arthur Glen de 450 000 € à destination de Normandy Rock. Cela nous permettra de financer ce Festival. Les autres décomptes sont liés aux budgets de zones que nous venons d'arrêter : le Long Buisson 1, le Long Buisson 2, la Fosse au buis, la ZAC du Vallot et la zone d'activité des Vignes. Il y a également une petite décision modificative qui concerne la mobilité puisque pour nous permettre de réajuster le montant des amortissements, une subvention d'investissement supplémentaire de 39 800 € est nécessaire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est juste la traduction de tout ce qui a été décidé auparavant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil communautaire,*

*☞ **ADOpte** la décision modificative n° 2 pour les budgets : Principal, Mobilités, Long Buisson 2 et Marcilly et **ADOpte** la décision modificative n°1 pour les budgets : Fosse au Buis, Long Buisson 1, Vallot et Droisy*

## 41 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

**M. Guy LEFRAND**

Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024.

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est du traditionnel. Il s'agit d'une délibération que nous retrouvons chaque année. Avant le vote du budget qui aura lieu probablement au mois d'avril, il vous est proposé, pour nous permettre de continuer à mandater notamment les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette mais également de pouvoir engager ou liquider et/ou mandater des dépenses d'investissement, d'ouvrir des crédits à hauteur de 25 % des crédits ouverts sur 2023 en ayant, bien sûr, article par article fléché les investissements possibles.

**M. Guy LEFRAND**

C'est du classique. Je vous remercie. C'est voté à l'unanimité.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **ENGAGE, LIQUIDE et MANDATE**, jusqu'à l'approbation du BP 2024, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2023 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2024 tels que connus fin 2023. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024 lors de son adoption.*

---

## 42 - Tarifs communautaires 2024

**M. Guy LEFRAND**

Les tarifs 2024.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il vous est proposé pour ces tarifs 2024 une augmentation de 4,5 % (inférieure à l'inflation) pour tous nos tarifs sauf ceux des aires de camping-cars qui sont augmentés de 7 % à la demande de la société Camping-car Park, et ceux du CRD et des piscines qui seront, eux, délibérés au printemps 2024 pour une entrée en vigueur éventuelle à la rentrée scolaire 2024/2025.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de remarques particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **FIXE** les tarifs communautaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :*

*o Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux*

*o Tarifs d'intervention du service eau potable*

*o Tarifs d'intervention du service assainissement collectif*

*o Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif*

*o Tarifs d'intervention des services Gestion et entretien de la Voirie et Propreté*

*o Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets*

*o Tarifs Etablissements culturels (nouveau)*

*o Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux (l'entrée au Musée est gratuite)*

*o Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)*

*o Hippodrome*

*o Gymnases de l'ex SICOSSE*

*o Aires de camping-car d'Evreux et de Saint André de l'Eure*

*o Aire d'accueil des gens du voyage (tarif journalier inchangé ; revalorisation de la caution et des remboursements des dégradations)*

*o Carte spi*

*o Salon des Métiers*

---

## 43 - Maison de l'Europe - Subvention de fonctionnement

**M. Guy LEFRAND**

Une subvention pour la Maison de l'Europe sachant que M. Ettazaoui ne prendra pas part au vote.

## **M. Sylvain BOREGGIO**

Il vous est proposé comme chaque année de financer l'Union européenne sur le territoire d'Évreux à travers plusieurs manifestations qui sont organisées. Je peux en citer quelques-unes : la semaine franco-allemande nationale, le rallye Europe, les différents forums organisés sur le territoire, les ateliers culinaires, etc. C'est du traditionnel. Tout cela pour un montant de 2 700 €.

## **M. Guy LEFRAND**

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **OCTROIE (M. ETTAZOUI ne prend part ni aux débats ni au vote)** une subvention de fonctionnement de 2 700 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2023 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier.*

---

## **44 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes**

### **M. Guy LEFRAND**

Enfin, la dernière délibération de l'année qui nous permet de garder un petit solde disponible sur les fonds de concours. Je suis désolé, nous n'avons pas réussi à être à zéro. Il restera 40,17 € sur les 2 millions d'euros des fonds de concours, comme quoi vous les utilisez parfaitement bien. M. Boreggio.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Tout à fait, je confirme. J'ai essayé d'épuiser jusqu'au dernier centime mais je n'ai pas pu. Je suis satisfait parce qu'il n'y a que quatre communes qui n'ont malheureusement pas sollicité de fonds de concours cette année. Quasiment toutes les communes nous ont donc sollicités ; certaines plus que d'autres. Cela fait partie des investissements faits par nos collectivités, donc merci à tous et surtout merci à l'Agglomération de permettre ces aides importantes en investissement.

### **M. Guy LEFRAND**

Attendez, ne partez pas parce que je ne l'ai pas encore fait voter. Ce serait dommage, tout de même. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil communautaire,*

*☞ **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 605 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition de matériel informatique,*

*- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 313,88 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour la défense extérieure contre l'incendie,*

*- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 478 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour le remplacement des convecteurs de la mairie,*

*- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 342,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le marquage au sol du parking de la salle des fêtes,*

*- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 760 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'une borne incendie,*

*- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 446 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement de convecteurs à la salle des fêtes,*

*- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 679,40 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de radars pédagogiques,*

*- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 502,57 € délibéré le 27 juin 2023 pour la commune de Croth pour l'installation d'un générateur d'eau ozonée au restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,*

*- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 2 219,50 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune du Val-David pour le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes, la commune ayant décidé de modifier la nature des travaux effectués,*

*et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.*

---

**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, notre dernier Conseil communautaire de l'année est terminé. Je vous souhaite de très, très belles fêtes de Noël. Attendez, M. Derrar souhaite vous communiquer une information. Je vous souhaite tout de même de très belles fêtes de Noël et je vous invite, dès que M. Derrar vous libérera, à venir boire et vous sustenter quelque peu juste derrière. Merci encore pour votre confiance et merci pour le travail que vous avez effectué tout au long de cette année compliquée 2023.

**M. Mohamed DERRAR**

Bonsoir chers collègues. Désolé de vous prendre deux minutes. C'est juste pour vous informer que le repas qui vous sera proposé ce soir a été réalisé par quelqu'un que nous avons accompagné dans le cadre de la Pépîte, qui en cours de création d'entreprise. Ce que vous allez déguster sera développé dans son activité future avec l'aide du service Emploi et développement économique de l'Agglo.

*Applaudissements.*

**M. Guy LEFRAND**

C'est une information qui méritait d'être donnée.

-----  
***La séance est levée à 20 h 38.***